

Canton de Harnes
Arrondissement de Lens
Département du Pas-de-Calais
Téléphone : 03.21.13.02.31
Télécopie : 03.21.13.02.40

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Noyelles-sous-Lens,

Monsieur Alain ROGER

MAIRE de Noyelles-sous-Lens
Vice-Président de la
Communauté d'Agglomération de
Lens-Liévin

À

Mesdames et Messieurs les Adjointes
Mesdames et Messieurs
les Conseillers Municipaux

62221 NOYELLES-SOUS-LENS

Nos réf : AR/MG/SM/VVL

Transmis le : 06 janvier 2020

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 NOVEMBRE 2019**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Maurice BERNARD (18h50), Jean-Michel SKOTARCZAK, Valérie DELVALLEZ, Sabine FINEZ, Philippe CERF, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Danielle SENECHAL, Micheline MAYEUX, Alain VANTREPOTE, Cathy CZAJKOWSKI (19h11), Jean PERRAULT, Emmanuelle DHONDT, Marie-Hélène GUEYDON, Joëlle COCHEZ, Maryvonne POULAIN, Daniel WAWRZYNIAK, Freddy MIETTE, Louis ALEXANDRENNE, Francis LOCQUET, Mickaël KOPREK, Chantal GAUTIER, Conseillers Municipaux.*****

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : MM. Maurice BERNARD (procuration à Alain ROGER jusque 18h50), Sandra BLANCHARD (procuration à Sabine FINEZ), Patrice WETISCHEK (procuration à Philippe CERF), Cathy CZAJKOWSKI (procuration à Alain VANTREPOTE jusque 19h11), Samantha LEBAS (procuration à Louis ALEXANDRENNE), Daniel CAPILLON (procuration à Joëlle COCHEZ), Patrick BOULOGNE (procuration à Maryvonne POULAIN), Conseillers Municipaux.*****

ÉTAIT ABSENT : M.Hicham MESSAOUDI, Conseiller Municipal.*****

Monsieur Philippe CERF a été désigné secrétaire de séance et a accepté de remplir les fonctions.*****

1) ADOPTION DU COMPTE-RENDU LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOÛT 2019 :

- Monsieur Le Maire : *si vous avez des questions ou des observations.*

Pas de questions, pas d'observations ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	2		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

2) ADOPTION DES COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS DES BUREAUX MUNICIPAUX DES 27 AOÛT, 11 SEPTEMBRE, 09 OCTOBRE ET 06 NOVEMBRE 2019 :

* 27 août 2019 :

- Monsieur Le Maire : *si vous avez des questions ou des observations.*

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : *peut-on avoir des précisions sur la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports ?*

Ils souhaitent mettre en avant la parole des habitants et des acteurs locaux autour de leur cadre de vie.

Ça se concrétise comment ?

- Monsieur Le Maire : *Philippe va répondre.*

- Monsieur Philippe CERF : *c'est une réunion qui avait pour but la rénovation du stade Gallet et j'avais demandé à rencontrer les utilisateurs de l'ancien site et du nouveau site pour recueillir leur sentiment, leur intérêt de la rénovation.*

C'est une réunion qui a eu lieu en mairie un après-midi.

Étaient présents, les deux clubs de pétanque, le club de tir et l'USN.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : *ces échanges vont être exploités comment ?*

- Monsieur Philippe CERF : ces échanges vont être exploités au niveau de la direction générale des sports qui vont faire un petit article, un petit compte-rendu.

Pour eux, l'objectif est de recueillir effectivement un maximum de paroles sur différents sujets.

D'ailleurs, Gallet en était un nouveau pour eux.

Un certain nombre de questions ont été posées.

Ça fera l'objet d'un compte-rendu qui vous sera transmis.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : et la réfection de chaussée au niveau de la rue de Pont à Vendin, vous avez reçu le devis ?

- Monsieur Le Maire : je ne sais pas si nous avons reçu le devis.

Oui, normalement nous avons eu les devis.

Oui puisque les travaux ont lieu dans trois semaines.

Donc on te transférera le devis, il n'y a pas de soucis.

- Madame Maryvonne POULAIN : pour la pose de panneaux lumineux, puisque c'est un compte-rendu qui date du 27 août et que nous sommes le 19 novembre, il est déjà passé en conseil municipal le 28 août et l'autre, le marquage au sol rue Jean Moulin a été fait.

C'était déjà fait avant ?

Comme c'est déjà fait.

- Monsieur Le Maire : pas d'autres observations ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	2		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

* 11 septembre 2019 :

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions, ou des observations.

- Madame Maryvonne POULAIN : je voudrais aborder le point de la restauration scolaire.

Pour que ce soit bien clair et précis, vous marquez « à ce jour, en plus de l'augmentation de 55 élèves pris en charge, il en reste 27 sur liste d'attente. ».

Les 27, c'était ce qu'il y avait déjà au mois d'août quand on a fait le conseil.

« La solution Loisonnaise ne paraissant pas optimale, le Bureau Municipal propose d'utiliser le hall de la salle des fêtes qui peut accueillir ce type de prestation. ».

Alors, à ce jour, vous allez l'utiliser à compter du 02 décembre 2019 ?

- Monsieur Le Maire : oui.

- Madame Maryvonne POULAIN : combien d'enfants vont être dans le hall de la salle des fêtes ?

- Monsieur Le Maire : nous allons accueillir dans le hall de la salle des fêtes, une partie des enfants de Rostand.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est à dire, en quantité ?

- Madame Marie-Hélène GUEYDON : 86 enfants de Rostand, en sachant qu'ils sont en moyenne 125 sur Rostand.

Donc, le reste des enfants de Rostand ira sur le collège.

- Madame Maryvonne POULAIN : dans le hall de la salle des fêtes, il y aura 86 gamins.

- Monsieur Le Maire : oui, c'est cela.

- Madame Maryvonne POULAIN : et vous ne ferez qu'un service ?

- Monsieur Le Maire : oui, un seul service.

- Madame Maryvonne POULAIN : vous allez réussir à mettre 86 gamins dans le hall ?

- Monsieur Le Maire : oui.

De toute façon, si nous rencontrons vraiment un problème, nous irons dans la salle des fêtes.

Nous n'allons pas serrer tous les gamins les uns contre les autres.

Normalement, nous avons calculé, nous les mettrons sans qu'ils soient serrés.

- Madame Maryvonne POULAIN : et pour le service ?

- Madame Marie-Hélène GUEYDON : c'est le prestataire qui nous a indiqué le nombre de places assises.

- Monsieur Le Maire : ce ne sera pas sous forme de self comme on a actuellement au collège, ce sera vraiment un service à table, à l'assiette.

- Madame Maryvonne POULAIN : et le fait qu'au mois d'août, le 28 août en Conseil Municipal, les enfants étaient 27 et on passe subitement au mois d'octobre à 86, c'est quoi l'explication ?

- Monsieur Le Maire : alors. Tu sais combien nous avons eu d'augmentation d'enfants entre septembre 2018 et septembre 2019, à la cantine ?

100 enfants.

C'est dû à quoi ?

C'est dû au fait que, et bien déjà Maisons et Cités a énormément de logements isolés qui sont en train d'être ré-ouverts.

Ce matin, Jean-Michel a eu une commission avec une attribution de 15 logements.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : 19 pour le mois de décembre, 1ère commission et 8 pour fin décembre.

- Monsieur Le Maire : c'est à dire que les enfants arrivent à un rythme infernal sur la commune et il faut trouver une solution.

Là, c'est pareil, à la fin de l'année, je suis sûr que nous allons encore récupérer une vingtaine de gamins au minimum.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui en commission d'urbanisme, Jean-Michel nous a dit qu'il allait encore y avoir une vague de logements attribués.

Mais ce qu'il y a, c'est que ces logements là, on savait quand même qu'ils allaient être attribué.

- Monsieur Le Maire : oui, mais nous ne savions pas qu'ils allaient être attribué si tôt.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui mais au mois de février, vous disiez déjà qu'en conseil municipal, le 06 février 2019, lorsque nous avons voté le point d'une fermeture de classe, vous alliez envoyer un courrier à l'inspection académique parce qu'il allait y avoir des logements d'ouverts.

Il y en avait plus de 87.

Donc vous saviez déjà qu'il allait y en avoir.

Et qui dit T3 – T4, dit enfants derrière.

D'accord que l'on ne peut pas savoir si c'est maternel, primaire mais il y a quand même des gamins qui vont devoir manger.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : si on peut le savoir sur le dossier mais il y a le risque de mutation.

Les personnes arrivent de Méricourt, la nounou reste à Méricourt, l'enfant reste à Méricourt.

- Madame Maryvonne POULAIN : ça vient bien du fait que l'on donne des logements ?

- Monsieur Le Maire : oui.

- Madame Maryvonne POULAIN : mais on est devant un fait qui est accompli, c'est que l'on a pas réussi à gérer quand même les logements qui allaient être ouverts et là, il va encore y en avoir.

- Monsieur Le Maire : mais le problème c'est qu'on ne sait pas le nombre d'enfants qui arrivent dans les logements.

On peut avoir dix logements qui sont attribués et dans les dix logements, tu vas avoir deux, trois enfants comme tu peux en avoir 10 ou 15.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : les T4 de la Cité Deblock, ça va être ceux là essentiellement qui vont arriver d'ici la fin du mois de décembre.

On sait, parce que l'on a visité au mois de juin, que les T4, sont des petits T4, donc ce ne sera pas des familles avec trois enfants ou rarement, limite 4 enfants parce que le logement est véritablement petit.

On peut jouer avec cela et prendre les adolescents qui seraient au collège et partis après au lycée, donc, nous ne les aurions pas sur la restauration scolaire.

Le but est de conserver les classes ouvertes.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui on garde les classes ouvertes puisqu'il y en a même une supplémentaire à Rostand.

- Monsieur Le Maire : mais surtout, le but de la manœuvre, c'est que nous n'ayons pas de gamins qui soient sur le côté et qu'on arrive à nourrir tout le monde.

- Madame Maryvonne POULAIN : nous avons quand même été dans la même équipe que vous, donc on connaît la façon de travailler.

Je sais très bien que Jean-Michel en tant qu'adjoint aux logements, connaît tous les logements qui sont fermés et qui vont être ré-ouverts et même ceux qui risquent bientôt de laisser la place à d'autres.

- Monsieur Le Maire : il n'anticipe pas encore les décès.

- Madame Maryvonne POULAIN : non, mais presque.

Il arrive à les anticiper.

Mais c'est pour cela, je dis quand même, en février, vous nous aviez listé 87 logements, donc on devait bien se douter que dans ces 87 logements nous allions avoir plus que les 27 qui étaient déjà en liste d'attente.

de - Monsieur Le Maire : oui sûrement, c'est peut-être une erreur de notre part également ne pas avoir su anticiper, mais c'est vrai que là, nous avons eu un afflux de gamins et c'était sincèrement imprévisible.

Nous ne pensions pas que Maisons et Cités allaient libérer autant de logements d'un seul coup.

Parce que là il y a eu une flopée sur deux mois de temps.

C'est énorme et là, c'est ce qu'ils sont encore en train de faire.

Là, 15, au mois de décembre, 19.

34 logements d'un seul coup.

- Madame Maryvonne POULAIN : et si vous avez encore une augmentation, ce sera à la salle des fêtes ?

- Monsieur Le Maire : oui, nous avons la salle des fêtes.

- Madame Maryvonne POULAIN : à ce moment là, vous allez enlever les tables, les chaises.

Parce que c'est vrai que l'on a l'impression aussi qu'après les associations qui ont besoin de la salle des fêtes, tout comme elles auraient eu besoin de la ferme Mametz, on se rend bien compte que les associations, ça leur fait peur.

Parce qu'ils disent, on va nous supprimer la salle des fêtes.

- Monsieur Le Maire : c'est pour cela que nous avons retarder au 02 décembre.

C'était pour nous permettre de rencontrer toutes les associations et voir avec elles comment nous allions fonctionner.

Pour dire de ne pénaliser personne dans l'histoire.

Nous avons rencontré les « mardi dans la joie », « les canaris », « l'association Polonaise ».

On a rencontré tout le monde pour dire que l'on arrive à trouver une solution qui ne gêne personne.

C'est pour cela que nous avons retardé au 02 décembre.

- Madame Maryvonne POULAIN : d'accord.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : théoriquement, il y a un nombre de places assises dans la salle des fêtes et dans la buvette.

Il est de combien ?

- Monsieur Le Maire : 1 par m².

- Monsieur Bernard FINEZ : moins de 300 personnes, 230 ou 240.

- Monsieur Le Maire : sincèrement, je ne vois pas trop l'intérêt de ta question.

Tu sais bien que nous sommes quand même sensible à la sécurité et tu sais bien que nous n'allons pas faire des choses qui sont hors normes.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : je sais.

- Monsieur Le Maire : donc voilà, si c'est 1 par m², nous respecterons cela.

- Madame Maryvonne POULAIN : non, mais 86 gamins dans le hall, c'est tout si elle fait plus de 86 m², c'est tout, c'est ce que l'on veut savoir là.

Et de toute façon, si après on les met dans la salle des fêtes, il y a de la place.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : il n'y aura pas d'impact sur le fonctionnement de la salle des fêtes ?

Les gamins auront accès aux toilettes ?

- Monsieur Le Maire : bien évidemment, je ne vais pas leur demander de mettre des couches avant de venir.

Nous n'allons pas empêcher les enfants d'aller aux toilettes.

C'est quand même une salle des fêtes qui est équipée pour accueillir du public.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : ma question précise, il n'y aura pas d'activités associatives et les enfants pourront se rendre posément se laver les mains ?

- Monsieur Le Maire : aucune cohabitation pendant la présence des enfants.

- Madame Maryvonne POULAIN : ce n'est pas anodin.

Je ne sais pas si quelqu'un a entendu.

Mais ce matin, il y a eu un reportage comme quoi les enfants des écoles n'allaient pas aux toilettes parce que souvent elles étaient sales, il n'y avait pas de papier hygiénique, se retenir c'est très mauvais pour la santé des enfants, et si vous vous rappelez votre enfance, je m'en suis rappelé, nous, c'était encore plus terrible parce que c'était des toilettes turcs.

Question de papier, c'était pareil, mais ce matin, ils ont bien dit quand même que beaucoup d'enfants souffraient de problème car ils se retiennent.

Et bien là, il faut leur dire qu'ils ont accès à tout.

Aujourd'hui, c'est la journée mondiale de l'enfant, il faut leur dire, n'oubliez pas que vous avez accès aux toilettes, qu'il ne faut pas avoir peur de demander pour le bien être de chacun.

On peut rire de ce qu'il vient de dire mais ça a été ce matin l'objet d'un reportage.

- Monsieur Le Maire : ce n'est pas question d'en rire, mais nous avons quand même une structure qui est adaptée, et nous n'allons pas interdire les enfants d'aller aux toilettes.

- Madame Maryvonne POULAIN : il y a des enfants, vous savez, ils leur faut peu de chose pour se faire tout un monde.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : vous pouvez me rappeler un peu la protection du mur vitré du club house.

Pourquoi il y a une vitre qui va être mise en place ?

- Monsieur Philippe CERF : c'est un pare-balle pour le club house.

C'est un mur de verre et donc les utilisateurs en cas d'intempéries, s'ils veulent regarder le match le pourront.

C'est pour protéger les vitres des éventuels chocs.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : et pourquoi, nous ne l'avons pas mis dans le devis du départ ? On aurait pu le rajouter.

- Monsieur Le Maire : parce que l'archi a oublié de le mettre.

- Monsieur Philippe CERF : les pare-ballons étaient prévus autour.

- Monsieur Le Maire : c'était prévu derrière les buts mais celui là, non.

Et c'est au fur et à mesure que tu te dis, si les spectateurs regardent le match et se prennent un ballon.

On ne veut pas que la vitre explose.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : on m'a fait remarquer qu'il y avait des engins qui circulaient au niveau des Boclets.

- Monsieur Le Maire : des engins, c'est-à-dire.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : des engins à moteur.

- Monsieur Le Maire : des motos ?

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : oui.

- Monsieur Le Maire : des motos, il y en a qui circulent oui. C'est simple dimanche matin, je suis allé faire un tour à vélo sur les Berges de la Souchez et j'ai croisé sur Courrières, Harnes, Noyelles-sous-Lens des motos.

Il va falloir qu'on se penche la dessus et que l'on trouve une solution.

Parce qu'en plus, ce sont des motos qui ne sont pas immatriculées.

Mais de toute façon, s'il y avait une plaque d'immatriculation, je la relève et après c'est bon, mais là, ce sont des véhicules qui ne sont pas immatriculés.

Et puis ça roule à des vitesses !

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K: c'est vrai qu'il faudrait je pense qu'on se penche sur le problème.

- Monsieur Le Maire : oui, mais tu fais bien de le dire parce que ça nous interpelle aussi et qu'on essaie de se demander comment on peut enrayer ce genre de fléau.

Ça pollue tout le monde et c'est très dangereux.

C'est un fléau.

On sait qu'une fausse manœuvre est vite arrivée.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : c'est dangereux, ça fait du bruit.

- Monsieur Le Maire : voilà et on constate que dans les berges, il y a de plus en plus de monde.

Il va falloir à un moment donné qu'on essaie de voir comment on peut pallier à cela.

- Monsieur Bernard FINEZ : on a même ressorti les arrêtés municipaux pour les engins motorisés dans les parcs et quartiers.

Ils vont être affichés exprès pour essayer d'intervenir et casser ce genre de phénomène.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : ok, on verra ce que ça donne.

- Monsieur Bernard FINEZ : ce n'est pas simple.

- Monsieur Le Maire : de toute façon on revient toujours à la même chose, les incivilités des gens.

Jusqu'au jour où il arrivera une catastrophe.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : comme une fois déjà.

- Monsieur Le Maire : oui au niveau du marais.

Concernant ce compte-rendu, quels sont ceux qui sont pour ?

- Madame Maryvonne POULAIN : on va le voter mais en émettant quand même une restriction sur le point LIDL dont on va parler après et puis malgré tout, la restauration scolaire avec l'explosion des enfants.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	2		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

* 09 octobre 2019 :

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : est-ce que vous avez déterminé la subvention pour l'association AZUR ?

- Monsieur Le Maire : non. Pas du tout. Cette subvention, elle sera déterminée en fonction de leurs frais de fonctionnement.

Donc là, ils ont obtenu un local au niveau de Fouquières, ils vont avoir bien évidemment des frais de fonctionnement et nous, la subvention nous la délivrerons en fonction des factures qui nous seront présentées mais en fonction également de ce que les communes voisines donneront.

S'il y a 1 000 € de facture, si nous sommes 4 communes, ce sera 250 € par commune.

- Madame Maryvonne POULAIN : moi, j'attaque sur les antennes relais.

Les antennes téléphoniques.

Je suis contre LINKY, contre GASPARD, contre tous les compteurs dit intelligents et qui ne le sont absolument pas.

Là, c'est vrai qu'il y a un manque d'informations pour nous, on sait que l'on va bientôt aussi arriver à la 5G prochainement.

On devait savoir, c'est bien de la 4G ?

- Monsieur Le Maire : oui.

- Madame Maryvonne POULAIN : pour l'instant.

On m'a dit que c'était sur un terrain privé.

Mais que ce soit sur un terrain privé ou pas, on a déjà combien d'antennes relais, nous, à Noyelles ?

Il y en a une au 14 juillet.

- Monsieur Le Maire : une au 14 juillet, une rue du 10 mars, rue Ampère.

- Madame Maryvonne POULAIN : on a déjà 4 antennes relais, là, ça en ferait 2 nouvelles ?

- Monsieur Le Maire : rue Marcel Pagnol, 5.

- Madame Maryvonne POULAIN : avec celle-ci, ça va faire 5 ?

- Monsieur Le Maire : oui.

- Madame Maryvonne POULAIN : vous avez remarqué quand même que continuellement dans le journal, on a quand même des villes qui s'opposent à l'installation ?

Même des villes s'opposent à cela sur leurs terrains de sports.

Je me dis, là, il y a un avis favorable du Bureau Municipal, je veux bien mais même si c'est sur un terrain privé, je me dis est-ce que c'est vraiment.....

- Monsieur Le Maire : alors, on a donné un avis favorable pour la simple et bonne raison que voilà, il faut quand même qu'il y ait une couverture au niveau de Noyelles parce que c'est vrai qu'il y a des zones ou vraiment ce sont des zones blanches, il n'y a rien.

Mais pour revenir à ce que tu disais.

Hier, au niveau de la CALL, juste avant le bureau, on a eu une présentation de ORANGE sur la fibre au niveau des couvertures des villes.

Et nous sommes arrivés à parler de ces antennes relais.

Nous avons demandé à la CALL, un état de toutes les antennes relais qui existent actuellement ville par ville pour voir comment nous allons fonctionner au niveau de la 5G.

Parce que ceci nous interpelle énormément parce qu'actuellement nous sommes déjà sollicités, je crois que c'est FREE, si mes souvenirs sont bons.

FREE nous sollicitent déjà pour installer la 5G sur la commune.

Et donc, hier on en a discuté au niveau de la CALL, tout le monde laisse pour le moment en stand-by et nous allons essayer d'avoir une politique commune au niveau de la CALL au niveau des antennes relais.

Là, il commence à en voir un peu partout.

- Madame Maryvonne POULAIN : on connaît déjà les dégâts qui sont faits.

Je suis actuellement sur les villes qui auraient installées la 5G et les nombres d'incendies et tout ce qu'ils déclarent.

Les animaux, les abeilles et les humains ce sera pareil.

Il y a quand même des personnages éminents qui ont dit que c'était mauvais.

En Amérique ils sont en train de défiler pour faire marche arrière, il faudrait peut-être que l'on se mette nous aussi, à se dire est-ce que c'est bon pour la population ?

Je sais bien que tout le monde souhaite que son téléphone portable couvre tout, que tout le monde souhaite que son ordinateur en trois secondes s'ouvre mais je pense qu'il faudrait peut-être penser d'abord à notre bien-être et puis si un jour notre miel est radioactif ou qu'il n'y a plus d'abeilles, je ne sais pas mais ça me laisse.....

Franchement, c'est beau de mettre des caches, parce que l'on sait qu'on va les cacher mais ce n'est pas parce qu'elles sont cachées qu'elles ne sont pas nocives.

- Monsieur Le Maire : après il y a un dossier d'information qui va être mis à disposition de la population.

En fonction de cela aussi, nous pourrons revenir sur notre avis.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, parce que là, vous notez, avis favorable.

- Monsieur Le Maire : comme c'est indiqué, c'est du domaine privé, je veux dire, s'ils ont envie d'installer sans l'avis de la commune, ils ont le droit.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui mais si les élus disent à un moment donné, stop là.

- Monsieur Le Maire : je l'avais déjà fait une fois mais c'est vrai qu'ils reviennent à la charge une deuxième fois.

Mais c'est vrai que concernant la 5G il va falloir être hyper vigilant.

Parce que la 5G, c'est demain.

- Madame Maryvonne POULAIN : ah oui.

De toute façon, quand on voit déjà ce qui se passe.

Il n'y a pas de quoi plaisanter, c'est un sujet où il va falloir s'arrêter et puis franchement même revenir sur LINKY et tout le tralala.

Parce que nous nous sommes arrêtés et vous nous aviez dit qu'on allait recevoir la société pour LINKY.

- Monsieur Le Maire : oui.

Mais ce n'est pas encore installé chez nous. 2021 sur Noyelles.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui mais ils essaient quand même.

Je suis désolée on a quand même des appels.

- Monsieur Le Maire : les dernières informations que j'avais eu et que je vous avez communiqué, c'est 2021.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, mais dès qu'ils peuvent changer ils changent.

Nous sommes obligés de leur envoyer un courrier en leur expliquant pourquoi on ne veut pas.

Et ils essaient de nous faire peur en plus.

y - Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : il est quand même important de préciser qu'il avait des couvertures de fibre qui ne fonctionnait pas sur une partie de Noyelles-sous-Lens, notamment sur la Cité Deblock.

- Monsieur Le Maire : je vais vous transmettre un scoop et je vais vous transmettre le document d'ORANGE que nous avons eu hier.

Noyelles est fibré à 107 %.

Ils se sont basés sur les études de 2014.

Évidemment, il y a plus de logements qu'en 2014.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : sauf que Deblock ils sont pas raccordés, alors est-ce que c'était avec Sallaumines, j'en sais rien.

- Madame Maryvonne POULAIN : vous avez eu de la chance.

Vous en tant que Président, vous avez eu une réunion avant mais nous, quand nous sommes arrivés au Conseil Communautaire, il n'y avait pas le quota, c'était bonjour, au revoir.

- Monsieur Le Maire : nous n'avons pas eu de réunion avant.

Il n'y avait pas non plus de Bureau.

Nous avons eu simplement, comme la personne d'ORANGE était là et que ça ne rentrait pas dans l'ordre du jour du bureau, comme il était là, il nous a donné les documents mais pas de réunion.

- Madame Maryvonne POULAIN : je pensais que vous aviez quand même eu Bureau avant.

- Monsieur Le Maire : non.

- Madame Maryvonne POULAIN : quand on est arrivé, il y avait encore quelqu'un et comme c'est un document très intéressant qui nous parlait de la parité homme/femme, c'était quand même un sujet très intéressant.

- Monsieur Le Maire : il y avait plein de choses intéressantes.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui mais ça en premier.

- Monsieur Le Maire : c'est reporté à jeudi.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, nous avons reçu aujourd'hui les convocations.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : concernant ces antennes.

- Monsieur Le Maire : oui.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : moi je trouve qu'il aurait été judicieux avant de donner un avis favorable de voir un peu le dossier d'information, voir s'il y avait une requête.

Théoriquement, nous sommes censés avoir une itinérance sur les antennes.

Là, ils s'acharnent tous à en mettre, à moins que c'eût été dénoncé depuis.

Enfin dans mon souvenir il y a une itinérance sur les antennes.

Itinérance, ça veut dire FREE va passer à ORANGE.

Et ils sont censés le faire, mais ils ne le font pas.

Normalement, nous devons avoir une carte de la couverture de Noyelles, ça existe ?

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : nous avons un plan avec effectivement les zones blanches dans le centre de Noyelles qui étaient déficitaires.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : je voulais simplement avoir confirmation de l'info sur les zones blanches.

S'il y a réellement des zones blanches.

- Monsieur Le Maire : oui sur Noyelles il y a des zones blanches.

De toute façon, nous allons mettre le dossier au niveau de la mairie, nous ferons une information aux gens qui habitent dans le coin en leur disant qu'il y a un dossier d'information qui est en mairie et qu'ils peuvent venir le consulter ou mettre leur avis, dans ce cas là, ils pourront le faire.

Nous allons pratiquer comme cela.

- Madame Maryvonne POULAIN : encore une question Monsieur Le Maire.

Concernant la cérémonie des bébés de l'année et des nouveaux arrivants.

Vous aviez décidé d'aller dans les maisons et qu'il n'y avait plus de cérémonie et là, vous la remettez en place en même temps que les nouveaux arrivants ?

- Monsieur Le Maire : oui.

Parce que nous avons constaté qu'en gros sur une dizaine de personnes que nous pouvions faire, il y en avait toujours trois ou quatre qui étaient absentes.

Ils y en a qui avaient la gentillesse et la politesse de m'en informer et d'autres non.

C'est pour cela que nous avons décidé d'arrêter ce système et de refaire une cérémonie commune avec les nouveaux arrivants et les bébés.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, parce que la cérémonie des bébés on en faisait depuis 2000.

- Monsieur Le Maire : mais c'est pareil, on faisait une cérémonie et au fur et à mesure, on constatait qu'il n'y avait pratiquement plus personnes.

- Madame Maryvonne POULAIN : quand au mois de février il neigeait subitement, c'est vrai que les parents n'allaient pas sortir leurs bébés.

- Monsieur Le Maire : c'est pour cela que nous allons faire les deux en même temps.

On le fera deux fois par an, une fois au mois de juin et une fois en fin d'année.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : et l'installation et le développement de l'agriculture biologique ?

Un commentaire, c'est enfin !

- Monsieur Le Maire : il faut commencer un jour.

Je pense que c'est important qu'une commune comme la nôtre, puisse profiter un peu des espaces libres.

Pas nous collectivité, parce que nous n'en avons pratiquement plus mais je pense à Maisons et Cités qui a énormément de terrains sur la commune qui sont inexploitées, ce sont des parcelles qui sont enclavées, qu'ils ne peuvent pas vendre parce qu'ils ne trouveront jamais d'acheteurs, donc, c'est bien de pouvoir en profiter en faisant des jardins partagés, bio.

Il y a plein de façon maintenant de redonner une vie à ces quartiers et surtout d'intéresser les habitants à la façon de pouvoir cultiver.

Il y a pleins d'associations qui font ça bien, je pense par exemple aux anges jardins, à Loos en Gohelle qui est une société spécialisée là dedans.

C'est hyper pédagogique.

Ils font cela avec des enfants, avec des adultes.

Nous allons commencer avec les deux terrains que nous allons récupérer au niveau du centre social et qui appartenaient à Maisons et Cités.

Ils ont clôturé, et ils ont tellement bien clôturé qu'ils ont oublié de mettre une porte.

On ne peut pas y accéder.

- Madame Maryvonne POULAIN : mais en allant un petit peu plus loin que l'installation et le développement de l'agriculture biologique, dernièrement, il y a eu un reportage très intéressant sur les cimetières, comment les gérer sans les produits phytosanitaires interdits et c'était beau à voir parce qu'ils nous faisaient même voir, des petits renards qui se promenaient entre les tombes.

Je suis désolée mais ça prouve bien que la nature reprend ses droits et c'est vrai que c'était tellement beau que les gens venaient pique-niquer dans le cimetière.

Qu'est-ce qui peut offenser de pique-niquer dans le cimetière, c'est un lieu de repos ou nous pouvons partager aussi et c'était très bien fait.

Je vous conseille d'aller le voir.

Quand nous sommes allés en Irlande, les cimetières Irlandais étaient vraiment très anciens mais vous rentrez et ce n'est pas mécanique.

C'est un lieu où nous nous rendons pour parler mais c'était très bien fait, je vous conseille d'aller voir « silence ça pousse », c'est sur les cimetières et c'était très très bien fait.

- Monsieur Le Maire : j'irai voir.

- Madame Maryvonne POULAIN : ils ont montré plusieurs cimetières, et il y avait aussi des herbes hautes mais avec des fleurs.

- Monsieur Le Maire : au cimetière nous n'utilisons plus de produits phyto.

- Madame Maryvonne POULAIN : on peut faire quelque chose de très beau en respectant la nature. On peut aller beaucoup plus loin et s'imprégner d'un documentaire qui dure même pas 5 minutes et qui est vraiment très bien fait.

- Monsieur Le Maire : bien sûr.

Et après c'est une éducation aussi.

Si nous revenons trente ou quarante ans en arrière.

Qu'est ce qu'on faisait, qu'est-ce que faisaient nos parents ?

Qui désherbait le trottoir et tout ça ?

On avait des rues qui étaient nickels.

Concernant ce compte-rendu, quels sont ceux qui sont pour ?

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : nous nous abstenons sur les antennes et la vidéoprotection.

- Madame Maryvonne POULAIN : nous aussi alors.

On s'abstient à la fois sur les antennes, sur toutes les antennes.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble			4
Avenir et progrès			2
TOTAL	22		6

Adopté à la majorité.

* 06 novembre 2019 :

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : culture commune, c'est une photo qui a été prise ?

- Monsieur Le Maire : oui, c'était leur plaquette d'information.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : c'était un peu ambigu mais c'est une belle photo.

On peut voir le budget de l'éclairage rue de Courtaigne ?

- Monsieur Le Maire : ce sont des illuminations, 1 990 €.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : c'est sur le budget 2020 ?

- Monsieur Le Maire : non, ça fait partie du budget 2019.

Ça fait partie du budget illuminations, c'est un budget de 5 000 €.

- Madame Maryvonne POULAIN : ce n'était pas 10 000 €. Tu nous avais promis 10 000 € tous les ans.

- Monsieur Le Maire : oui, 10 000 €.

Nous avons fait la Place et maintenant nous faisons la rue de Courtaigne. De chez LIDL jusque la route nationale.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : et les boîtes aux lettres du père Noël dans les écoles maternelles.

- Madame Maryvonne POULAIN : au niveau de la vidéoprotection.

Ce sera lancé en janvier 2020 et installé quand ?

- Monsieur Le Maire : c'est-à-dire que là, nous avons eu l'agrément.

A partir de janvier 2020, on fait les appels d'offres.

Donc tout ce qui est PC de commande, je pense que ce sera installé avant les grandes vacances si je ne me trompe pas.

Et la première tranche de caméras, donc une dizaine ou une vingtaine de caméras avant la fin de l'année.

Parce que c'est sur trois ans et sur trois ans nous devons installer 60 caméras.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : et donne nous un peu le budget par tranche.

- Monsieur Le Maire : le budget total est de 250 000 €, soit à peu près 80 000 € par an.

- Monsieur Bernard FINEZ : on a attendu de la lancer au mois de janvier parce que au mois de décembre les entreprises ont terminé leur bilan, il y a les congés de fin d'année, donc nous risquons d'avoir des manques dans les appels d'offres.

Au mois de janvier, on démarre l'année et ça reste beaucoup mieux au niveau des marchés.

- Madame Maryvonne POULAIN : et concernant l'installation, parce que l'on m'a déjà posé la question.

Les caméras, on sait déjà comment elles vont être positionnées pour éviter de voir dans les maisons des particuliers ?

Ça va donner uniquement sur les bâtiments, la rue éventuellement ?

- Monsieur Bernard FINEZ : dès qu'il y a une caméra sur le domaine public, tout ce qui est dans le champ de la caméra au niveau habitation est flouté.

On a vraiment que la circulation qui est prise ou un parking.

- Monsieur Le Maire : là, c'est pareil il y a une réglementation bien spécifique la dessus.

- Monsieur Bernard FINEZ : tout sera conforme à la réglementation.

- Monsieur Le Maire : de toute façon c'est essentiellement pour protéger nos sites.

Concernant ce compte-rendu pas d'autres questions.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	2		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

3) ADOPTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES:

* vie associative du 1^{er} juillet 2019 :

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions à poser Philippe est là pour y répondre.

Pas de questions ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	2		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

*** urbanisme du 25 septembre 2019 :**

- Monsieur Le Maire : *c'était la commission concernant le projet LIDL mais surtout la mise à disposition sous forme d'un bail emphytéotique du parking qui se trouve devant le magasin LIDL.*

Après discussion tous ensemble et après avoir entendu Monsieur GONZAGUE Thierry, nous avons décidé à l'unanimité de ne pas accepter ce bail emphytéotique.

Voilà le but aujourd'hui de ce compte-rendu c'est de conforter notre position.

- Madame Maryvonne POULAIN : *nous sommes tout à fait d'accord, simplement, je voudrais apporter mes propos aussi ainsi que ceux de Daniel.*

Il nous présentait subitement une cantine alors que sur le mur nous pouvions voir que ses projets d'architecture étaient datés de juillet 2018 et que vous l'aviez rencontré en septembre 2019.

Franchement, moi, j'étais là en train de me demander comment il a pu mettre une cantine en ayant discuté avec vous, déjà sur des plans de 2018 ?

Franchement, il était fort.

Je suis sûr que celui là il est capable de vendre son père, sa mère et en plus un congélateur à des esquimaux.

J'ai été bluffée.

J'ai senti que tu avais aussi un sacré malaise.

- Monsieur Le Maire : *j'hallucine.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *je peux t'assurer que j'ai failli me lever et partir parce que je me suis dit qu'est-ce que je viens faire là, on a déjà décidé de truc, on est même pas au courant.*

Mais les plans, même pas penser à changer la date du plan et dire que l'architecte avait déjà songé à faire une cantine à l'époque.

200 places en plus, ça nous aurait bien servi vous me direz.

Tout cela pour avoir le bout de terrain.

- Monsieur Bernard FINEZ : *ils l'ont fait rapidement parce que le plan de départ était griffé avec la même date mais le plan de masse n'était pas modifié.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *et Monsieur Le Maire l'a rencontré le 04 septembre.*

Et même il est fort le mec, après il a quand même avoué qu'il avait changé les plans l'après-midi, juste avant de venir en réunion.

C'est quand même fort d'oser nous dire qu'il les a changé là.

Je pense que là, il a dû sentir qu'il avait peut-être fait la boulette de trop.

C'est beau de vendre mais il faut savoir avoir un don quand même.

C'était juste cela parce que franchement des réunions comme ça, merci.

- Madame Sabine FINEZ : il manque ma belle intervention aussi sur le fait que je doutais qu'il ait des visions humanitaires pour notre jolie ville.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, bien sûr, il ne pensait qu'au bien être.

Je ne sais pas à quel bien-être il pensait mais ce n'était peut-être pas les personnes qui allaient être dedans.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : nous allons adopter la commission mais je tiens quand même à souligner qu'en mettant énormément de réserve, de réflexion, ce n'était pas un projet inintéressant.

La micro-crèche, on s'en passerait mais globalement il y a de l'idée.

Il faut le reconnaître.

- Monsieur Le Maire : peut-être qu'il va le faire.

C'est un bâtiment privé, peut-être qu'il le fera.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : mais il a acheté ou c'est en location ?

- Madame Maryvonne POULAIN : mais comment Sallaumines a pu acheter le LIDL pour l'euro symbolique et pouvoir en faire quelque chose et que nous, nous n'arrivons pas à le racheter ?

On ne peut pas l'avoir ?

- Monsieur Le Maire : je les avais contacté il y a quelques années et je m'étais même fâché avec eux parce que je voulais leur donner 10 000 € et ils m'ont demandé si je ne me moquais pas un peu d'eux.

Mais finalement, je ne me suis pas trop moqué d'eux parce que si je l'avais acheté 10 000 € et bien ils seraient gagnants maintenant, parce que chaque année ils dépensent plus de 20 000 € en impôts fonciers.

L'un dans l'autre voilà.

- Monsieur Bernard FINEZ : il n'est pas sûr qu'il y ait eu un partage de terrain parce qu'en face c'était les associations de Sallaumines.

Ils ont basculé de l'autre côté.

- Monsieur Le Maire : oui, est-ce qu'il n'y a pas eu un compromis ?

Mais bon après, rien de nous interdit si jamais il ne l'achète pas de les relancer et de discuter avec eux.

- Madame Maryvonne POULAIN : si nous n'essayons pas, nous n'aurons rien.

Il vaut mieux ne pas avoir de regrets et d'avoir essayer.

Vous n'êtes pas en mauvais terme avec eux ?

- Monsieur Le Maire : j'étais en mauvais terme avec eux il y a dix ans, maintenant ça a changé.

Celui qui était là est parti.

- Madame Maryvonne POULAIN : parce que franchement ça vaut le coup.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : ça reste quand même un bâtiment qui est un peu vieux et inadapté.

- Monsieur Le Maire : une rénovation ça va être faisable.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : pour GONZAGUES ce n'est pas un problème.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : c'est bien pour cela que ça nous a fait peur.

- Monsieur Le Maire : on accepte ce compte-rendu à l'unanimité ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
4	4		
Avenir et progrès	2		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

** enseignement – jeunesse du 09 octobre 2019 :*

- Madame Maryvonne POULAIN : j'interviens au nom de Patrick, car il n'est pas là aujourd'hui et qu'il est représentant à la commission de l'enseignement.

Il voudrait revenir sur le point sur la restauration parce qu'il s'étonnait que lors de la réunion du mois de juillet, on n'avait pas parlé de lui alors qu'il avait déjà émis l'idée que la ferme Mametz n'était pas du tout, mais alors pas du tout, je ne comprends même pas pourquoi on s'évertue encore à mettre que la ferme Mametz était praticable en sachant l'état de la cuisine.

On savait très bien que ce n'était pas homologué.

Vu le nombre, on savait déjà le 9 octobre qu'il allait y avoir 80 gamins, on ne pouvait pas les mettre à la ferme Mametz.

- Monsieur Le Maire : je pense qu'à un moment donné, enfin je pense, non, j'en suis certain, nous avons voulu étudier toutes les possibilités, tout ce qui pouvait être faisable au niveau de la cantine.

Nous avons étudié la ferme Mametz, Loison- sous-Lens, la salle des fêtes.

Et c'est vrai que vu le nombre d'enfants, il s'avère que la salle des fêtes est la meilleure solution.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, mais je veux dire que lui s'étonne que quand on en a parlé en juillet, on ne parle pas de lui et là par contre, on dit qu'effectivement Monsieur BOULOGNE l'avait dit, et bien oui, à l'époque il l'avait déjà dit.

Mais à l'époque c'était pour 27 enfants et depuis c'est passé à 86 enfants.

- Madame Marie-Hélène GUEYDON : il n'y a pas 86 enfants sur liste d'attente.

On sort 86 enfants pour libérer de la place au collège et ça va nous permettre d'avoir une marge de manœuvre après.

Il n'y a pas 86 enfants que l'on ne peut pas accueillir au collège puisque ces 86 enfants de Rostand nous les accueillons déjà aujourd'hui.

Là, ce qui bloque, il nous fallait effectivement une salle pour pouvoir accueillir les enfants que l'on ne peut pas accueillir en début d'année, mais ce n'est pas 86 enfants en plus.

- Madame Maryvonne POULAIN : nous avons bien compris mais de toute façon la ferme Mametz n'était pas adaptée pour accueillir des enfants à la cantine.

- Madame Marie-Hélène GUEYDON : si, avec deux services.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui même avec deux services mais l'état de la cuisine.

- Madame Marie-Hélène GUEYDON : elle était aux normes.

Nous avons fait venir notre prestataire.

- Madame Maryvonne POULAIN : non, franchement, nous en avons discuté avec des gens.

Quand même, nous connaissons la ferme Mametz, on connaît la cuisine et on sait dans quel état la cuisine était dernièrement, c'était vraiment impossible.

- Madame Marie-Hélène GUEYDON : mais ce n'est pas pour y cuisiner c'est pour faire de la liaison chaude et le prestataire ELIOR avec qui nous avons un marché, a visité les locaux et a dit que par rapport à ce que nous souhaitions, au nombre d'enfants à accueillir, nous pouvions accueillir des enfants sur la ferme Mametz en deux services et le projet qui était à l'époque sur la ferme Mametz, c'était de sortir les maternelles du collège pour les mettre justement dans cette salle sur deux services.

Le seul problème de la ferme Mametz est qu'elle n'était pas classée ERP.

Il n'y a que cela qui nous posé problème.

Si elle avait été classée ERP, nous aurions pu accueillir les enfants.

- Monsieur Le Maire : ce n'était même pas un problème, il suffisait qu'on la classe en ERP, c'est tout.

- Madame Marie-Hélène GUEYDON : oui mais ça aurait pris du temps.

C'était une démarche administrative assez longue.

- Monsieur Le Maire : ça aurait pris du temps et c'est vrai qu'on aurait pu faire à la ferme Mametz mais les conditions d'accueil sont quand même plus optimales au niveau de la salle des fêtes qu'au niveau de la ferme Mametz.

C'est vrai que nous pouvions les accueillir des deux côtés.

Mais le principal c'est que tous les enfants puissent accéder à la cantine.

Maintenant, à partir du 02 décembre, nous n'aurons plus aucun enfant sur la commune qui sera refusé à la cantine.

- Madame Maryvonne POULAIN : enfin quand même, il va encore y avoir des logements et nous sommes au courant depuis le 06 février, que Cité Deblock nous allons encore en donner au mois de janvier, donc la ferme Mametz aurait été encore....

Les gamins on les a baladé à Loison, on va les mettre à la ferme Mametz et puis on va être obligé de les mettre dans le hall de la salle des fêtes.

Je veux dire qu'à un moment donné, si au mois de juillet, nous nous étions posé en disant voilà il va y avoir autant d'ouverture, on va directement dans le hall de la salle des fêtes.

Au début, nous aurions mis les 27 gamins et puis après nous aurions mis ceux qui étaient arrivés, on aurait dispatché.

Je veux dire c'est vrai que là, arrêtez quand même de dire que la ferme Mametz est compatible, car c'est vraiment s'entêter parce que l'on sait très bien qu'il va y avoir des arrivées.

On va passer la commission d'urbanisme, Jean-Michel nous a déjà dit qu'il allait y avoir 40 logements de distribués.

- Monsieur Le Maire : au mois de juillet, nous ne savions pas combien d'enfants nous allions accueillir dans les écoles.

Si tu te souviens bien, nous avons simplement eu l'accord pour ouvrir une classe qu'après la rentrée effectuée.

C'est-à-dire qu'au mois de juillet ou au mois d'août, l'éducation nationale ne savait pas non plus combien il y avait d'enfants supplémentaires qui arrivaient dans nos écoles.

Et au mois d'avril, on fermait une classe.

- Madame Maryvonne POULAIN : vous gardez la même classe et vous avez une ouverture donc à un moment donné on sait très bien quand même.

Je vous avais même envoyé un courrier le 06 février 2019, page 8 du compte-rendu du Conseil Municipal, tu énumères tous les logements, il y en a 87.

Je ne l'ai pas inventé, je suis allé lire cet après-midi pour être sûre de ce que je disais.

Tu as bien 87 logements distribués et on sait bien que dans les 87 logements il doit y avoir des enfants.

- Monsieur Le Maire : sincèrement, nous ne savions pas que ce serait à la rentrée de septembre.

- Madame Marie-Hélène GUEYDON : ce qui se passe aussi, c'est que l'on a une forte augmentation des effectifs des collégiens et ça, nous ne pouvons pas le prévoir.

En sachant que les collégiens sont prioritaires sur la restauration scolaire.

C'est la troisième année, nous sommes passés d'une trentaine de collégiens à peine à 70 collégiens.

Et ça malheureusement, nous ne pouvons pas le prévoir d'une année sur l'autre, parce que c'est au moment des inscriptions qu'on y est confronté.

- Monsieur Le Maire : pas d'autres questions concernant ce compte-rendu ?

- Madame Maryvonne POULAIN : non, mais juste quand on met des tableaux, il faut quand même vérifier les totaux.

Le premier ça ne fait pas 282, ça fait 281, même si c'est fait par informatique de temps en temps, c'est bon de recompter.

Et en liste d'attente c'est 26 et non pas 27, parce que l'ordinateur prend en considération les intitulés et les intitulés ne sont pas des enfants.

Donc le premier, ça fait 281, le deuxième il est quand même bon et le troisième ça fait 26.

C'est juste comme ça pour mettre au courant.

C'est parce que machinalement, je sais compter jusqu'à 27 et 26 aussi, même jusqu'à 281.

- Monsieur Le Maire : pas d'autres questions ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

- Madame Maryvonne POULAIN : voté mais avec l'abstention sur le point de la cantine.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	2		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

*** culture du 17 octobre 2019 :**

- **Monsieur Le Maire** : *si vous avez des questions à poser, Sabine est là pour y répondre.*

Pas de questions concernant cette commission ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	2		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

*** urbanisme du 13 novembre 2019 :**

- **Monsieur Le Maire** : *vous pouvez voir qu'il y a plusieurs projets dont certains font partie du conseil municipal d'aujourd'hui.*

A la limite nous allons dérouler les points 11, 12, 13 14, 15 et 16, en même temps que la commission.

Je pense que ce sera beaucoup plus simple, sinon, nous allons nous mélanger les pinceaux.

- **Madame Maryvonne POULAIN** : *je vais quand même faire une constatation.*

- **Monsieur Le Maire** : *oui.*

- **Madame Maryvonne POULAIN** : *nous sommes capables de faire des miracles parfois.*

- **Monsieur Le Maire** : *pourquoi ?*

- **Madame Maryvonne POULAIN** : *parce que toutes les autres commissions on a du les attendre pendant deux mois et demi et là, on fait la réunion le 13 novembre et on a le compte-rendu le 14 novembre.*

1 jour, mais bravo parce que attendre deux mois et demi après une commission et là, 1 jour.

- **Monsieur Le Maire** : *bravo.*

- Madame Maryvonne POULAIN : si on pouvait avoir les commissions dans des délais normaux parce que les avoir tous en même temps, 5 jours avant, parce que nous, l'opposition nous les recevons le jeudi pour le conseil municipal du mercredi.

On passe un très bon week-end.

- Monsieur Le Maire : les nôtres aussi.

- Madame Maryvonne POULAIN : je ne m'occupe que de mon problème.

- Monsieur Le Maire : tu peux rigoler Daniel, je peux le certifier.

- Madame Maryvonne POULAIN : il y a ceux qui parlent et ceux qui ne disent rien.

On prépare quand même le conseil avant de venir ici et nous faisons un pré-conseil.

On passe par le point 11 d'abord. Fonds d'Intervention Foncière.

- Monsieur Le Maire : on a fait les points, on revient sur la commission.

Il reste Cité Deblock et béguinage.

- Madame Maryvonne POULAIN : sur le point 6 de la Cité Deblock, les premiers logements réalisés en plein pied vont être livrés en fin d'année.

Alors combien ?

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : alors là, j'en ai 6 pour la commission de lundi et le 9 décembre, je pense qu'il y en aura 18 ou 19.

- Madame Maryvonne POULAIN : et il y en a encore qui vont être donnés janvier – février ?

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : il y a encore une commission fin décembre.

Normalement, fin mai tout doit être livré.

- Madame Maryvonne POULAIN : pour le point sur le béguinage.

J'ai posé la question parce que Jean-Michel nous a dit que parmi les 15 logements il allait y en avoir 5 qui étaient attribués à la caisse de retraite HUMANIS, eux, ce n'est pas sûr que ce soit des Noyellois ?

- Monsieur Le Maire : non.

- Madame Maryvonne POULAIN : voilà, donc, déjà il y en a 5.

Ensuite, on nous dit qu'il y a peut-être une personne de Sallaumines.

On entend déjà qu'il y a des maisons qui vont être attribuées, une personne de Vimy.

Donc, pour les Noyellois, il va en rester combien finalement ?

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : pour l'instant je ne suis pas voyant, je ne sais pas qui va avoir les logements.

Néanmoins, on a des dossiers qui sont arrivés.

Effectivement HUMANIS a des dossiers.

Ils ont payé les logements donc forcément, c'est un arrangement.

- Madame Maryvonne POULAIN : parce que quand on parle de béguinage, les Noyellois pensent que c'est pour eux.

- Monsieur Le Maire : la plus grande partie des gens sera des Noyellois.

Après c'est vrai que c'est quand même un promoteur, c'est eux qui payent, voilà ils ont quand même droit de décerner des logements à qui le désirent.

Les commissions ce sont eux qui les décident.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui mais les Noyellois quand on leur parle d'un béguinage de 15 places et bien ils pensent que c'est 15 Noyellois qui vont avoir les logements.

Maintenant, vous nous dites le promoteur.

Mais c'est cela les promoteurs.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : il faut quand même que ça rentre dans les clous du logement social.

Il y a quand même 4 logements PLAI qui sont pour des personnes qui ont des faibles revenus.

- Madame Maryvonne POULAIN : je pense qu'à Noyelles nous devons en avoir.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : avant c'était des PLAI avec problème dans le dossier mais là, ça va un peu mieux.

- Madame Maryvonne POULAIN : combien tu as déposé de dossier ?

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : moi, 15-16.

J'ai reçu avec SIA pour que l'on ne fasse pas chacun dans notre coin.

- Madame Marie-Hélène GUEYDON : après c'est le même système que les logements sociaux. C'est un système de réservataire.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : c'est exactement la même chose.

J'ai eu les tarifs cet après-midi.

Rien n'est fait encore.

Le loyer du plus grand doit être à 477 €.

- Madame Maryvonne POULAIN : et au niveau des deux logements qui étaient devant libre de constructeur.

Pour l'instant personne n'est dessus ?

- Monsieur Le Maire : pour le moment je n'ai pas de retour de personnes qui seraient susceptibles d'acquérir ces deux parcelles.

C'est possible que personne ne souhaite acheter ces parcelles.

Pas d'autres questions ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

En fonction des points que nous avons vu précédemment.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble			4
Avenir et progrès	2		
TOTAL	24		4

Adopté à la majorité.

4) DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

**** ADMINISTRATION GÉNÉRALE :***

2019-131 : pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de NOYELLES-SOUS-LENS décide de contracter auprès de l'Agence France Locale une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 1 000 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la Commune de NOYELLES-SOUS-LENS décide de contracter auprès de l'Agence France Locale sont les suivantes :

- Montant : 1 000 000 Euros
- Durée : du 01/10/2019 au 29/09/2020
- Taux d'intérêt applicable EONIA + 0,60%

2019-132 : modification d'une disposition prise dans la décision 2012/121.

Monsieur Le Maire décide que les tarifs extérieurs s'appliqueront aux Loisonnais pour l'ensemble des régies municipales.

Cette décision prendra effet à compter du 16 Septembre 2019.

2019-134 : désignation de Monsieur Jean-Marc OLEJNICZAK, agent de surveillance de la voie publique pour défendre l'intérêt de la commune devant le tribunal de police de Lens lors d'une audience se déroulant le 10 septembre 2019 à 13h30.

2019-138 : signature d'un avenant au bail de location du 560 rue de Courtaigne à Noyelles-sous-Lens avec Monsieur DEREUGNAUCOURT Laurent, Dentiste.

Le local privatif de 30,62 m² désigné dans le bail initial vient s'ajouter au local désigné de 148,61 m².

Le loyer annuel versé par le locataire à compter du 1^{er} septembre 2019 sera de 22 093,44 € soit 1 841,12 € payable mensuellement.

Les autres dispositions du bail de location initial du 28 novembre 2013 restent inchangées.

2019-144 : renouvellement de l'adhésion auprès du Conservatoire d'Espaces Naturels.

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 50 €.

2019-149 : signature de l'avenant n°2 avec la SAS ELECTRO COEUR représentée par Monsieur Benoit DUBRULLE et relatif à l'entretien des défibrillateurs automatiques, contrat de maintenance du 21/03/2019.

Les parties sont convenues de prendre en contrat de maintenance deux défibrillateurs supplémentaires, ZOLL AED + à la salle des fêtes et à l'école Basly.

Un forfait annuel de 250,00 € H.T. par défibrillateur sur une période de 5 ans (60 mois) sera facturé au preneur pendant la durée du contrat. Soit 500,00 € H.T. pour cet avenant.

2019-169 : signature d'une convention de formation avec CERA Jean PAJOR pour une formation continue obligatoire Voyageurs au profit de Monsieur KALLAS MICHEL. Le coût global de la formation s'élève à 600 €. Le montant de l'acompte est de 30% soit 180 € est payable à la signature de la convention. La formation se déroulera du 17 février au 21 février 2020.

2019-151 : signature d'une convention d'occupation d'un ensemble immobilier à usage commercial situé sis 240 rue Sadi Carnot à la société « 3GD » représentée par Monsieur Guillaume LAURENT.

Les locaux et le parking loués sont destinés au stockage de caravanes, de food-truck et de denrées alimentaires disposées en chambre froide. Le stockage concerne des véhicules (caravanes, food-truck) en bon état de marche.

Le bail est conclu pour une durée de 3 ans prenant effet le 07 octobre 2019 pour se terminer le 07 octobre 2022.

La présente location est consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de 12 000 €, soit 1 000 € par mois, qui sera payable mensuellement et d'avance le dix (10) de chaque mois, le paiement du premier terme étant fixé au 10 octobre 2019.

2019-158 : signature de l'avenant n°3 avec la SAS ELECTRO COEUR représentée par Monsieur Benoît DUBRULLE et relatif à l'entretien des défibrillateurs automatiques, contrat de maintenance du 21/03/2019.

Cette décision rentrera en vigueur à compter de 2020.

Les parties sont convenues de prendre en contrat de maintenance 7 défibrillateurs supplémentaires, ZOLL AED : - pôle sportif (club house), - église, - services techniques, - salle multi-sport, - école Cerf Hanotel, - école Jean Moulin, - école Jean Rostand.

Un forfait annuel de 250,00 € H.T. par défibrillateur sur une période de 5 ans (60 mois) sera facturé au preneur pendant la durée du contrat. Soit 1 750,00 € H.T. pour cet avenant.

2019-164 : annule et remplace la décision n°2017/89.

Il a lieu de revoir le montant de la tarification de l'ensemble des services liés à la Médiathèque

Fixation de la tarification de l'ensemble des services liés à la Médiathèque

	Noyellois	Non Noyellois
Abonnement simple (livres – livres audios - revues)	GRATUIT	
Abonnement multimédia (livres – livres audios – revues – cd audios – cédéroms et DVD)		

Le Renouvellement de carte (en cas de perte, vol ou détérioration) : 2 €

Des amendes pour retard dans la restitution des documents sont fixés au-delà des 3 premières semaines de prêt :

- Plus de 10 jours de retard = 1€
- Entre 15 et 21 jours de retard = 2€
- Plus de 21 jours de retard = 4€

*** CENTRE SOCIAL :**

2019-124 : signature d'une convention avec le Département représenté par Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental et relative à la réalisation du projet intitulé « seniors en solidarité ».

La présente s'applique à compter de sa signature et ceci jusqu'au 30 juin 2020.

Afin de permettre l'accomplissement de l'action, le Département s'engage à verser à la commune de Noyelles-sous-Lens une participation financière d'un montant de 8 927,00 €.

2019-130 : signature d'une convention de formation DEJEPS spécialité animation socio-éducative avec le CPIE Val d'Authie pour Madame COLLART-GAUTAUX Allysson.

Le coût global de la formation est de 3 000 €.

2019-133 : signature d'un contrat de prestation de service avec Madame LEJEUNE Anne-Sophie, Diététicienne et relatif à des interventions dans le cadre des services liés à la santé qui se dérouleront du mois de septembre à décembre 2019.

Le montant des interventions s'élève à 720 €, soit 12 heures à 60 € de l'heure.

2019-135 : signature d'une convention de mise à disposition avec l'instance intercommunale d'insertion représentée par Monsieur Jean-François DEQUEKER, Directeur et relative à la mise à disposition de Madame Dominique SLEDZIANOWSKI, socio-esthéticienne pour intervenir durant l'animation d'ateliers « ensemble, imaginons notre bien être ».

L'intervention se déroulera les 17 septembre, 15 octobre, 19 novembre et 17 décembre 2019.

Le montant des interventions s'élève à 387,50 €.

2019-136 : signature d'une convention avec l'association DJEY ANIMATION SPORT représentée par Monsieur LEMIEUVRE Jérôme et relative à des interventions dans le cadre de l'action « GYM DOUCE » qui se dérouleront les 09, 16, 23 et 30 septembre, 07 et 14 octobre, 04, 18 et 25 novembre, 02, 09 et 16 décembre 2019 soit 24 heures.

Le montant de la prestation s'élève à 888 € soit 37 € de l'heure.

2019-137 : signature d'une convention avec l'association DJEY ANIMATION SPORT représentée par Monsieur LEMIEUVRE Jérôme et relative à des interventions dans le cadre de l'action « mémo gym » qui se dérouleront les 13, 20 et 27 septembre, 04, 11 et 18 octobre, 08, 15, 22 et 29 novembre, 06, 13 et 20 décembre 2019 soit 13 heures.

Le montant de la prestation s'élève à 481 € soit 37 € de l'heure.

2019-147 : signature d'une convention d'intervention avec l'association GOUTTE DE VIE représentée par Madame POLIN Juliette et relative à des ateliers autour des nouveaux sports sous forme d'Olympiade sur la journée de 10 à 12h00 et de 13h00 à 15h00 suivi d'un spectacle de magie à 15h30.

La prestation se déroulera à la salle des fêtes « le patio » de Carvin le 23 octobre 2019.

Le montant de la prestation (ateliers et spectacle) s'élève à 784,41 € T.T.C.

2019-148 : signature d'une convention avec Madame DJELLAL Farida relative à une intervention spécialisée en direction des adultes dans le cadre du programme de découverte et plus précisément des ateliers de sophrologie qui se dérouleront les 10/13/17 et 20 septembre 2019.

Le montant des prestations s'élève à 200 €, soit 50 € la séance.

2019-150 : signature d'un contrat de cession avec HEMPIRE SCENE LOGIC relatif pour la prestation musicale intitulée « JENNY J » qui se déroulera dans le cadre du repas « Bouche en cœur » le 25 octobre 2019 à la salle des fêtes.

Le montant de la prestation s'élève à 495,85 € T.T.C

2019-152 : signature d'un contrat de prestation de service avec Madame LEJEUNE Anne-Sophie, Diététicienne et relatif à des interventions dans le cadre des services liés à la santé qui se dérouleront au mois d'octobre 2019.

Le montant des interventions s'élève à 180 €, soit 3 heures à 60 € T.T.C. de l'heure.

2019-156 : signature d'une convention avec Madame DJELLAL Farida relative à une intervention spécialisée en direction des adultes dans le cadre du programme de découverte et plus précisément des ateliers de sophrologie qui se dérouleront :

- les vendredis de 14h à 15h et de 15h30 à 16h30
- du 27 septembre 2019 au 20 décembre 2019.

Le montant des prestations s'élève à 50 € l'heure, soit 21 séances d'1h x 50 € = 1050€

2019-157 : signature d'un contrat avec l'association HEMPIRE SCENE LOGIC pour un spectacle intitulé « Niko et les mystères du manoir hanté » qui se déroulera le 30 octobre 2019 à 17h30 au foyer municipal.

Le montant de la prestation s'élève à 443,10 € T.T.C.

2019-159 : signature d'une convention d'intervention avec Madame HUANT Séverine pour ARCHICARTON relative à des interventions « animation parents et enfants » au centre social kaléïdo qui se dérouleront les :

- 19 novembre 2019 de 9h00 à 11h00,
- 28 novembre 2019 de 14h00 à 16h00,
- 04 décembre 2019 de 14h00 à 16h00.

Le montant de la participation s'élève à 349,12 € T.T.C.

2019-160 : signature d'une convention de partenariat avec l'association ETHIQUE ET TOC représentée par Monsieur Mathieu LANCON, Président et relative à la réalisation en commun d'une création musicale participative le 23 octobre 2019 à CARVIN, dans le cadre de la journée départementale organisée par les coordinateurs parentalité du Pas-de-Calais.

Le montant de la prestation s'élève à 250 € H.T.

2019-161 : signature d'une convention d'intervention avec ESPACE SON et relative à une prestation de maquillage enfant lors de la journée du 23 octobre 2019, dans le cadre de la journée départementale organisée par les coordinateurs parentalité du Pas-de-Calais.

Le prestation se déroulera à la salle des fêtes le Patio de Carvin de 10h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h30.

Le montant de la prestation s'élève à 300 €.

2019-168 : signature d'une convention d'intervention avec la SARL KUNDALIM représentée par Monsieur BEAUCAMP et relative à une démonstration et fabrication de pain dans le cadre de l'atelier « famille en cuisine » qui se déroulera le 11 décembre 2019 au Centre Social Kaléïdo.

Le montant de la prestation s'élève à 380,86 € pour 2h30 d'animation.

*** MARCHES PUBLICS :**

2019-125 : signature d'un marché avec la société ELIOR FRANCE ENSEIGNEMENT représentée par Madame PAYEN, Directrice Générale Déléguée et relatif au marché de restauration des scolaires et accueils de loisirs pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Les quantités minimales et maximales susceptibles d'être commandées sont les suivantes :

	TOTAL MINIMUM	TOTAL MAXIMUM
Quantités	43 450	46 150
Montant € T.T.C.	129 032.57 €	137 105.53 €

2019-128 : signature d'un contrat avec la société GROUPAMA d'un montant de 703,66 € H.T. soit 770,86 € T.T.C relatif à la manifestation du 24 août 2019 dont le montant des équipements et matériel s'élève à 116 000 €.

*** CULTURE :**

2019-129 : signature d'une convention avec l'association DROIT DE CITE représentée par Monsieur Laurent BRIDOUX, Directeur et relative à la mise en place d'une action culturelle « Tiot Loupiot » Salon d'éveil culturel pour la petite enfance.

L'intervention se déroulera entre le 12 et le 23 novembre 2019.

La ville réglera le montant de 4500€ à Droit de Cité sous présentation de la facture, selon l'échéancier suivant :

- 2250€ à la signature de la convention
- 2250€ à la fin de l'action.

2019-143 : signature d'une convention avec l'entreprise « LES THERESES » représentée par Monsieur Christian FAGET, Président et relative à la représentation d'un spectacle intitulé « eune salate imaginaire » qui se déroulera le 20/09/2019 à 20h30 au centre culturel évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 1 450 €.

2019-145 : signature d'un contrat de cession avec la SASU KALMIA PRODUCTIONS représentée par Monsieur Benoît AGOYER, Gérant et relatif à la représentation d'un spectacle intitulé « Dommages » qui se déroulera le 27 septembre 2019 à 20h30 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 3 692,50 € T.T.C.

2019-146 : signature d'un contrat avec l'association CHANSON POUR ENFANTS représentée par Monsieur Laurent LAHAYE et relatif à la représentation d'un spectacle intitulé « TIJO ET GRANJO » qui se déroulera le mercredi 23 octobre 2019 à 15h00 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 850 €.

*** BIBLIOTHÈQUE :**

2019-154 : renouvellement avec la société DECALOG du contrat de services d'applicatifs hébergés (Héb.Portail – CHB4/NOYELLES SOUS LENS/0120).

Le présent contrat est valable du 05 octobre 2019 au 04 octobre 2020.

Le montant du contrat s'élève à 1088,90€ TTC pour l'année.

2019-155 : renouvellement avec la société DECALOG du contrat de maintenance logicielle (CML5/NOYELLES SOUS LENS/0120).

Le présent contrat est valable du 05 octobre 2019 au 04 octobre 2020.

Le montant du contrat s'élève à 2768,54€ TTC pour l'année.

2019-162 : signature d'une convention avec l'association « LIS AVEC MOI » représentée par Madame Isabelle SAGNET, Directrice et relative à la mise en place de 3 séances de la lecture à voix haute qui se dérouleront de Septembre à décembre 2019.

Le montant des prestations s'élève à 420,00 €.

*** FÊTES :**

2019-126 : institution d'une régie de recettes pour l'encaissement des recettes des repas et fêtes.

La régie recette permet l'encaissement des produits suivants : inscription aux repas et fêtes.

2019-139 : fixation des tarifs pour le goûter de la semaine bleue qui se déroulera le 16 octobre 2019 à la salle des fêtes.

Le montant de la participation financière s'élève à 2 € par adulte.

2019-140 : fixation des tarifs pour la sortie cabaret « Le p'tit Baltar » à Nesle qui se déroulera le samedi 23 novembre 2019, comme suit :

- Adulte Noyellois : 60 € / personne,
- Adulte Extérieur : 70 € / personne.

2019-141 : signature d'une convention avec l'association METRONOME représentée par Monsieur Christian TACQUET, Président et relative à la représentation d'un spectacle intitulé « nous les copains » qui se déroulera le 16 octobre 2019 de 12h00 à 19h00, salle des fêtes.

Le montant de la prestation s'élève à 1 782,95 € T.T.C.

2019-142 : signature d'une convention avec la SAS 20h40 productions représentée par Monsieur Antoine REMILLIEUX, Président et relative à la représentation d'un spectacle intitulé « Revue de Presse » qui se déroulera le vendredi 06 décembre 2019 à 20h30 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 5 000 € T.T.C.

2019-153 : signature d'un bulletin d'abonnement avec RADIO PLUS et relatif au renouvellement pour la diffusion sur les ondes de RADIO PLUS.

La diffusion sur les ondes se déroulera du 01 octobre 2019 au 30 septembre 2020.

Le montant de la prestation s'élève à 200 € l'année.

2019-163 : signature d'un contrat de cession avec la société LES GRANDS THEATRES représentée par Monsieur Jérôme Foucher, Gérant et relatif à la représentation d'un spectacle intitulé « Faut que ça change » qui se déroulera le dimanche 19 janvier 2020 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 9 000 € T.T.C.

2019-165 : signature d'un contrat avec M.GOIA Matthieu, Responsable et relatif à une prestation musicale lors du repas de la Saint Éloi qui se déroulera le mercredi 27 novembre 2019 à la salle des fêtes.

Le montant de la prestation s'élève à 400 € T.T.C.

Un acompte de 120,00€ TTC est à verser immédiatement.

*** JEUNESSE :**

2019-170 : signature d'une convention avec l'association Aventures 13 représentée par Monsieur Alain LAFAGE et relative à un séjour en colonie de vacances pour mineurs au centre de vacances la CREMAILLERE LE TOUR à Saint Jean d'Arves pour la période du samedi 15 février au samedi 22 février 2020.

Le nombre de participants pour ce séjour est fixé à 28 personnes.

Le tarif forfaitaire pour 28 personnes est de 9 186,00 € en pension complète 7 jours + matériel de ski alpin traditionnel ou surf et casque 6 jours.

L'adhésion groupe de 76,22 € est comprise dans les tarifs.

Conditions de réservation et de règlement :

- pour novembre 2019 : par encaissement de 30% du montant total soit la somme de 2 755,80 €,
- pour le 04 janvier 2020 : par encaissement de 30% du montant total soit la somme de 2 755,80 €,
- pour le 05 février 2020 : par encaissement de 40% du montant total soit la somme de 3 674,40 €.

S'il y a lieu, les suppléments seront pris en compte sur une autre facture à la fin du séjour.

*** SCOLAIRE :**

2019-127 : signature d'une convention avec la commune de Loison-sous-Lens représentée par Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire et relative à la mise à disposition du service de restauration.

La présente convention a pour objet de définir les conditions financières et les obligations respectives de chacune des parties dans le cadre de l'accueil et le fonctionnement du service de restauration scolaire au profit des élèves scolarisés à Noyelles-sous-Lens.

Les élèves de Noyelles-sous-Lens seront accueillis au complexe de restauration Danièle GUIDE.

Le nombre d'élèves Noyellois accueilli ne pourra pas dépasser 40.

La ville de Noyelles-sous-Lens assurera le transport.

La présente convention est souscrite pour la période du 02 septembre au 20 décembre 2019. Elle sera renouvelable par reconduction expresse.

La ville de Noyelles-sous-Lens participera aux coûts de fonctionnement du service de restauration à raison de 4,30 € par élève accueilli.

2019-166 : fixation de la participation pour le pack rentrée scolaire pour les collégiens inscrits au collège Pierre Brossolette au titre de l'année 2019/2020 extérieurs à Noyelles-sous-Lens à 20 €.

2019-167 : fixation de la participation à la bourse communale pour les lycéens et étudiants Noyellois pour l'année 2019/2020 et 2018/2019 à 53 €.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : au niveau de la 132, qu'est-ce qu'il se passe ?

- Monsieur Le Maire : nous avons pris une convention avec Loison pour qu'il y ait une réciprocité au niveau de la gratuité au niveau des services.

Et au niveau de la cantine, ils nous ont fait payer le service extérieur.

Donc, c'est pour cela, je ne vois pas pourquoi nous, nous donnerions la gratuité aux Loisonnais alors que derrière il n'y a pas de clause de réciprocité.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui mais quand même avant depuis 2012 que vous avez fait voter, il y avait quand même des échanges avec Loison Plage.

Ils venaient chez nous et là quand même, ils nous ont retiré une épine du pied.

Depuis la rentrée de septembre.

- Monsieur Le Maire : Maryvonne, depuis le temps qu'il y a cette clause de réciprocité, à la ville de Noyelles, ça nous a coûté un petit peu plus de 20 000 € quand même.

Loison je ne pense pas que ça leur est coûté autant.

- Madame Maryvonne POULAIN : depuis 2012, on l'apprend seulement aujourd'hui, presque en 2020.

Si vous nous l'aviez dit avant, parce que là, c'est vrai que c'est surprenant.

C'est comme lire en commission « l'insatisfaction avec Loison ».

Qu'est-ce qu'était l'insatisfaction ?

- Monsieur Le Maire : ce n'est pas de l'insatisfaction.

C'est que leur mode de gestion au niveau de la cantine, ce n'est pas la même façon que l'on gère la nôtre.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'était écrit dans la commission.

Oui, c'est servi à table, ce n'est pas un self.

C'est bio.

- Monsieur Le Maire : chez nous, les enfants qui ont des problèmes, des régimes particuliers, nous nous le prenons en compte.

Là bas, ils n'ont qu'un seul menu.

Ce n'était pas facile.

- Madame Marie-Hélène GUEYDON : l'insatisfaction, c'est aussi ce qui nous a été rapporté des familles.

C'est pour cela que c'est ce qui apparaît dans le compte-rendu parce que certaines familles n'étaient pas satisfaites du service rendu par la ville de Loison.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : au niveau qualitatif ?

- Madame Marie-Hélène GUEYDON : oui.

- Monsieur Le Maire : je n'en tiens pas trop compte parce que c'est subjectif.

D'une famille à une autre.

- Madame Maryvonne POULAIN : moi, je peux dire qu'ils nous ont retiré une épine du pied, parce que depuis septembre vous les auriez mis où ?

- Monsieur Le Maire : c'est sûr.

La dessus je ne dirais rien car ils nous ont aidé.

- Madame Maryvonne POULAIN : *il faut rendre à César ce qui est à César et c'est vrai qu'ils mangent quand même bio.*

A l'heure actuelle, on a tendance à dire qu'il faut aller de plus en plus vers le bio.

Après la 2019/138.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : *non, la 2019/134.*

Désignation de Monsieur OLIEJNICZAK.

- Monsieur Le Maire : *oui, dépôt sauvage.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *oui, vous voyez si c'était marqué, nous n'aurions pas posé la question.*

Parce que là, on sait que vous allez au tribunal mais pourquoi ?

La 2019/138 ?

- Monsieur Le Maire : *Monsieur DEREGNAUCOURT reprend le local qui était avant loué à Mademoiselle CERF Marion, pour faire un cabinet d'implantologie.*

Mettre des implants dentaires.

- Madame Maryvonne POULAIN : *la 151, c'est le garage Eric ?*

- Monsieur Le Maire : *maintenant c'est la friterie Momo.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *celle qui est connue là ?*

- Monsieur Le Maire : *oui, c'est son beau-garçon qui habite à Noyelles, rue de La République qui a loué cette parcelle là parce que au niveau de la friterie DAMBRINE c'est lui qui est responsable de l'image de la friterie Momo.*

DAMBRINE a une petite quarantaine de frateries ambulantes et il y avait les frateries Momo qui sont au nombre de 4 ou 5 avec des foods trucks et c'est lui qui a repris ça.

Tous ces camions sont ici sur Noyelles.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : *les caravanes c'est ça ?*

- Monsieur Le Maire : *ce sont les foods trucks.*

Pas d'autres questions ?

5) DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRIMITIF 2019 :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter la décision modificative n°2 du budget primitif 2019.

Fonctionnement :

Dépenses :

CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS
023	023	Virement à la section d'investissement	- 260 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 023			- 260 000,00 €
011	6042	Achats prestations de services	+ 10 000,00 €
	6135	Locations mobilières	+ 20 000,00 €
	615221	Entretien et réparations bâtiments publics	+ 10 000,00 €
	6156	Maintenance	+ 10 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 011			+ 50 000,00 €
012	64111	Rémunération principale	+ 105 000,00 €
	6453	Cotisation caisse de retraite	+ 70 000,00 €
	6488	Autres charges	+ 35 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 012			+ 210 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES			0

Investissement :

Recettes :

CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS
021	021	Virement de la section de fonctionnement	- 260 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 021			- 260 000,00 €
TOTAL DES RECETTES			- 260 000,00 €

Dépenses :

CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS
10	10223	Taxe locale d'équipement	- 2 000,00 €
16	165	Dépôts et cautionnements	+ 2 000,00 €
23	2313	Constructions	- 80 000,00 €
	2315	Installations, matériel et outillage techniques	- 180 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 23			- 260 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES			- 260 000,00 €

Cette décision modificative a pour objectif d'ajuster les crédits budgétaires de chaque chapitre en cette fin d'année 2019.

- Monsieur Le Maire : *Monsieur MAKOWIECKI si vous pouvez expliquer.*

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : *nous avons déposé sur table une modification.*

En effet, nous avons oublié deux écritures dans la délibération que nous vous avons transmis (chapitre 10 et 16).

- Madame Maryvonne POULAIN : *et pourquoi on a changé les deux comptes 6 453 et 6 488 et 64131, rémunération ?*

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : *pour la rémunération principale, il y a eu notamment trois personnes qui ont été titularisées.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *oui, mais dans la nouvelle délibération ?*

Dans la décision modificative, que vous avez mis sur table, vous marquez rémunération principale et soudain les deux comptes passent en rémunération tout cours.

C'est à dire, c'est toujours la cotisation caisse de retraite ?

Le montant est pareil mais pourquoi l'intitulé change ?

Et la deuxième ?

la rectification c'est celle-là.

On va juste dire que 64 131 se retransforme en 6 453 et 6 488.

Ce sera clair, net et précis.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : *oui, c'est exact.*

Nous avons modifié l'imputation dans les différents articles en gardant la même somme de crédits, à savoir, 105 000 €.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est vrai que travailler dans l'urgence en comptabilité c'est très mauvais.

- Monsieur Le Maire : c'est bon pour tout le monde ?

Pas d'objections ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	2		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

6) ANNULATION DES CRÉANCES ÉTEINTES :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la clôture pour insuffisance d'actif et à la demande de la trésorerie, il y a lieu d'annuler les créances éteintes pour un montant de 339,57 € correspondant aux frais de la taxe sur la publicité extérieure.

La dépense est inscrite au chapitre 65 – article 6542 du budget primitif 2019.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur ces créances éteintes.

- Monsieur Le Maire : en 2012, nous avons appliqué une taxe sur la publicité et il y a une entreprise qui a déposé le bilan.

Ce qui fait que la perception nous demande de lever cette créance qui se monte à 339,57 €, parce qu'il sera impossible de la recouvrer. Là également, pas d'objections ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	2		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

7) AUTORISATION OUVERTURE DE CRÉDITS POUR L'ANNÉE 2020 :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales déclare que dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, jusque l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit également de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusque l'adoption du budget, l'exécutif, peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater, dans les limites du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent de la section d'investissement hors recouvrement de la dette.

A ce titre, Monsieur Le Maire propose d'ouvrir et d'avoir la possibilité d'utiliser les crédits suivants qui seront repris au Budget Prévisionnel 2020.

Chapitre 20 : hors opération.....	27 486,00 €,
Article 2031 :	23 986,00 €,
Article 2051 :	3 500,00 €.
Chapitre 21 : hors opération.....	41 287,00 €,
Article 21 578 :.....	10 000,00 €,
Article 2184 :	7 050,00 €,
Article 2188 :	20 487,00 €,
Article 2183 :	3 750,00 €.
Chapitre 23 : hors opération.....	72 244,00 €,
Article 2313 :.....	29 675,00 €,
Article 2315 :	32 500,00 €,
Article 2312 :	1 250,00 €,
Article 238 :	8 819,00 €.
Opération Maison de santé :2801.....	12 960,00 €,
Chapitre 23 :	12 960,00 €,
Article 2313 :	12 960,00 €.
Opération Gallet : 201702.....	803 589,00 €,
Chapitre 20 :	12 500,00 €,
Article 2313 :	12 500,00 €.
Chapitre 23 :	791 089,00 €,
Article 2313 :	791 089,00 €.
Opération parc canal : 201701.....	12 500,00 €,
Chapitre 20 :	12 500,00 €,
Article 2031 :	12 500,00 €.

- Monsieur Le Maire : c'est une délibération habituelle que nous prenons avant le vote du budget primitif.

Concernant l'investissement c'est 25 % maximum de l'année précédente et en fonctionnement bien évidemment c'est 100 %. Là également, pas d'objections ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	2		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

8) MODIFICATION AUTORISATION DE PROGRAMME STADE GALLET :

Monsieur Le Maire propose d'augmenter d'une année l'autorisation de programme relative au stade Gallet, c'est à dire jusqu'à l'année 2020.

Ancienne situation :

AUTORISATION DE PROGRAMME	CRÉDITS DE PAIEMENTS		
	2017	2018	2019
3 406 782,47 €	80 593,16 €	111 830,76 €	3 214 358,55 €

Monsieur Le Maire propose de modifier la répartition des crédits de paiements de la façon suivante :

AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENTS			
	2017	2018	2019	2020
3 406 782,47 €	80 593,16 €	111 830,76 €	2 214 358,55 €	1 000 000,00 €

- Monsieur Le Maire : le stade Gallet, nous avons voté une autorisation de programme à 3 406 782,47 €.

Les travaux ne seront pas terminés en fin d'année, donc, je vous demande de modifier les crédits de paiements à savoir 2019 : 2 214 358,00 € au lieu de 3 214 358,55 € et en 2020, rajouter une ligne à 1 000 000,00 €.

Pas d'objections ?

- Madame Maryvonne POULAIN : les 1 000 000,00 € ça fait partie des emprunts que l'on a déjà fait cette année ?

- Monsieur Le Maire : oui, tout à fait.

- Madame Maryvonne POULAIN : donc, les 1 000 000,00 € pour l'instant, ils vont rester sur 2019 ?

En emprunt ils sont là, mais on ne s'en servira qu'en 2020 ?

- Monsieur Le Maire : oui tout à fait.

- Madame Maryvonne POULAIN : vous avez pour l'instant un excédent d'emprunt qui n'est pas encore sorti.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : nous avons prévu les dépenses pour trois ans jusque 2019.

Nous savons que nous n'aurons pas fini de payer, en 2019, nous devons payer 3 214 358,55 € de travaux, ce ne sera pas terminé.

De ce fait, nous sommes obligés de recréer une autorisation pour 2020, parce que ça n'existait pas.

Donc on demande de prolonger l'autorisation de programme jusque 2020.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, mais c'est quand même la totalité des emprunts et les emprunts sont faits.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : oui mais ce sont des lignes.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, je sais que ce sont des lignes mais n'empêche que cette année on ne le paye pas mais l'emprunt a été fait quand même.

Pour que ce soit clair et simple, on a quand même fait l'emprunt et on ne se servait de ce million que l'année prochaine.

Si on avait su que ce ne serait pas terminé, puisque normalement nous devions terminé en 2019, nous n'aurions fait qu'un emprunt de 2 millions et des poussières.

On en a fait deux d'emprunts.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : 1 200 000,00 € et 1 600 000,00 €.

- Madame Maryvonne POULAIN : voilà.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : septembre 2019 nous ne pouvions pas savoir.

- Madame Maryvonne POULAIN : nous ne pouvions pas savoir qu'il y allait avoir des retards dans les travaux.

- **Monsieur Le Maire** : pas d'objections pour cette modification d'autorisation de programme ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	2		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

9) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

- École maternelle Jean Moulin :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'augmenter la subvention coopérative scolaire de l'école maternelle Jean Moulin dû à l'augmentation des effectifs.

Il demande l'autorisation au Conseil Municipal d'octroyer la somme de : 3 élèves à 8 €, soit 24 €.

- École élémentaire Jean Moulin :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'augmenter la subvention coopérative scolaire de l'école élémentaire Jean Moulin dû à l'augmentation des effectifs.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'octroyer la somme de 20 élèves à 8 €, soit 160 €.

- École Jean Rostand :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'augmenter la subvention coopérative scolaire de l'école Jean Rostand dû à l'augmentation des effectifs.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'octroyer la somme de 20 élèves à 8 €, soit 160 €.

- Running Club Noyellois :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que l'association RUNNING CLUB NOYELLOIS a sollicité une subvention exceptionnelle pour le déplacement de deux sportifs du club à Vannes ayant participé aux championnats de France.

Il propose d'octroyer la somme de 220 €.

- Bourse aux livres :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Madame DAMBRICOURT, Proviseure du lycée Léo Lagrange relatif à une demande de subvention afin de permettre le renouvellement des collections.

La bourse aux livres permet aux élèves du Lycée Professionnel Léo Lagrange de Bully Les Mines, souvent issus de familles aux revenus modestes, de disposer, grâce à une contribution très raisonnable, de livres, de pochettes de travaux pratiques et de licences numériques.

Depuis deux ans, conscients des difficultés de nombreuses familles, l'association a baissé cette contribution demandée aux élèves et à leurs familles de 30 à 20 €.

L'aide des collectivités est essentielle pour permettre le renouvellement des collections. 5 Noyellois sont scolarisés au Lycée Léo Lagrange et bénéficie de ce programme.

Monsieur Le Maire propose de verser la somme de 100 € soit 5 x 20 €.

- Monsieur Le Maire : vu, l'augmentation des effectifs dans les écoles, il y a lieu de modifier les subventions de la coopérative scolaire.

Pour l'école Jean Moulin, 24 € en plus en maternelle, 160 € en élémentaire.

Pour Jean Rostand, 160 €.

Et en ce qui concerne le RUNNING CLUB, je vous propose de leur octroyer une subvention d'un montant de 220 €, suite à l'envoi de deux coureurs aux championnats de France.

Il y avait la parité, il y avait un homme et une femme.

Et ensuite la bourse aux livres.

C'est pour octroyer une subvention au lycée Léo Lagrange de Bully-Les-Mines qui accueille nos enfants dans le cadre des bourses aux livres.

Par contre, ce n'est pas la somme de 100 €, c'est la somme de 50 €.

Pour la simple et bonne raison c'est qu'ils ont diminué le montant de 30 à 20 € pour qu'il n'y ait qu'un différentiel de 10 €.

On ne va pas leur verser plus que ce qu'ils ont remis aux enfants.

Concernant ces subventions, pas d'objections ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	2		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

10) CRÉATION DE POSTES :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la nomination stagiaire de 3 agents au service technique, il y a lieu de créer 3 postes d'adjoint technique ainsi qu'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe.

- Monsieur Le Maire : suite à la nomination de trois agents des services techniques, il y a lieu de créer 3 postes d'adjoints techniques ainsi qu'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe.

Ça concerne un avancement de grade.

Et nous aurons la suppression de poste la prochaine fois.

Pas d'objections ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	2		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

11) FONDS D'INTERVENTION FONCIÈRE :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y a lieu de solliciter une demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin dans le cadre du Fonds d'Intervention Foncière pour une acquisition foncière ou immobilière destinée à être revendue à un bailleur social pour y construire des logements sociaux.

Cette subvention est fixée à 15 % du montant cumulé acquisition (sur la base du prix fixé par les domaines) + frais.

Le montant maximum étant établie à 22 500 €.

Les biens concernés sont :

- * AI 502 – 103 rue du Général De Gaulle,
- * AI 504 – 101 rue du Général De Gaulle,
- * AI 505 – 99 rue du Général De Gaulle,
- * AI 506 – 97 rue du Général De Gaulle,
- * AI 508 – 93 rue du Général De Gaulle,
- * AI 1217 – rue Joseph Haÿ,

- * AI 938 – 2 rue Joseph Haÿ,
- * AI 457 – 4 rue Joseph Haÿ,
- * AI 1226 – 7 rue Joseph Haÿ,
- * AI 940 – 1075 rue de Courtaigne,
- * AI 941 – 1091 rue de Courtaigne.



- Monsieur Le Maire : c'est une sollicitation que l'on va faire au niveau de la CALL concernant tous ces biens que l'on désire acquérir.

En sachant que la subvention est fixée à 15 % du montant cumulé des acquisitions sans dépasser le montant maximum de 22 500,00 €.

Ce sont des opérations que nous réalisons habituellement.

Le FIF permet d'avoir une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin à condition de faire des opérations de logements sociaux.

Ça c'est pour toutes les opérations que nous allons voir après.

Pas de questions, pas d'observations ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Quels sont ceux qui se réveillent ?

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : on a voté.

- Monsieur Le Maire : nous n'avons pas vu ton bras.

Tu as voté oui ?

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : oui.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble			4
Avenir et progrès	2		
TOTAL	24		4

Adopté à la majorité.

12) PROJET RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE : (cf : compte-rendu commission urbanisme du 13/11/2019)

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la contractualisation entre l'Établissement Public Foncier et la ville à de fins de portage fonciers et financiers.

Sur l'emprise rue du Général de Gaulle – rue Joseph Haÿ, deux derniers biens sont en cours d'acquisition (n°97 et n°103).

L'enjeu de ce partenariat avec l'Établissement Public Foncier est la création de réserve foncière à des fins d'urbanisation.

Projectim, promoteur immobilier, propose à la commune de travailler avec « les maisons de Marianne ».

Objectif : construction de 82 logements locatifs sociaux répartis en 4 T1, 38 T 2 et 40 T3 ;

Une salle de convivialité et un espace bien être sont prévues ainsi que des cellules commerciales.

Il s'agit de créer une résidence solidaire pour conserver et pérenniser le lien social intergénérationnel où des jeunes et des moins jeunes seront locataires.

Monsieur Le Maire sollicite le Conseil Municipal pour désigner PROJECTIM pour cette opération.

- Monsieur Le Maire : le projet rue du Général De Gaulle, c'est la construction de 82 logements locatifs social avec l'opérateur PROJECTIM.

Le bailleur ce serait CLERENCE et ce serait dans le cadre d'un projet avec la maison de Marianne.

Il s'agit d'un projet intergénérationnel, c'est à dire que dans ces logements, il y aurait un mélange entre des personnes âgées et puis des jeunes avec des salles communes ou il y aura la possibilité de se restaurer ensemble.

Il y aura un espace de bien être où on pourra accueillir kiné, coiffeur pour les seniors.

Il y aura également un commerce de 90 m², ou ce sera un seul commerce ou ce sera deux commerces mais ce sera une cellule commerciale.

Avec la possibilité, c'est ce que l'on avait visité du côté de Sin Le Noble, ou il y a également des échanges de service.

C'est-à-dire que vous avez des tableaux dans la salle commune ou par exemple : personne cherche à garder le chien et en échange il est d'accord pour aller faire vos courses, des échanges de bons procédés.

Ce sont des choses qui commencent à se faire.

Au nord de Paris il n'y a qu'une ou deux structures qui existent que l'on a rencontré et on souhaiterait faire cette même structure sur Noyelles.

Dans ce cas là, le but de la délibération d'aujourd'hui, c'est de solliciter le Conseil pour désigner PROJECTIM pour cette opération.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : sur quelle base c'est PROJECTIM qui a été désigné ?

Parce que pour le projet de béguinage, on lance un concours et pour les autres projets, tu ne lance pas de concours.

- Monsieur Le Maire : alors pourquoi je n'ai pas lancé de concours, c'est parce que tout simplement c'est PROJECTIM qui est venu me voir, qui nous a soumis cette opération.

En plus, c'est un bon promoteur, ce n'est pas n'importe qui.

C'est un promoteur qui travaille actuellement sur la centralité à Lens, sur la centralité de Bollaert également, qui va travailler également sur la centralité à Jaurès à Liévin, c'est quelqu'un qui est bien implanté dans la région, qui a envie de travailler avec les communes du bassin minier parce que pour lui, il y a une opportunité.

Et quand il est venu nous voir, le projet de la maison de Marianne ça nous a bien plu.

C'est quelque chose qui est innovant et qui permet d'avoir une mixité au niveau des logements avec des personnes âgées et des plus jeunes.

*C'est pour cela que nous avons retenu cet opérateur.
Tout simplement.*

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : oui il est venu vous voir, mais il y a peut-être d'autres opérateurs qui pourraient vous proposer quelque chose.

C'est un beau projet, nous sommes bien d'accord.

- Monsieur Le Maire : les opérateurs ne se bousculent pas.

Comme on a une opportunité avec ce bailleur, on le fait.

En plus, comme je l'ai dit, c'est quand même quelqu'un qui est sérieux, qui est reconnu sur la place, donc nous ne partons pas dans l'inconnu.

Pas d'autres questions ?

- Madame Maryvonne POULAIN : non, on va juste expliquer pourquoi nous allons nous abstenir.

C'est vrai que les habitants attendent des logements.

Des logements nous en avons besoin.

Simplement, nous allons nous abstenir parce que c'est vrai que ce sont des projets qui soudainement sont apparus, vous nous excuserez mais on les avait à peine effleuré, on ne le savait même pas et là soudainement le 13 novembre, c'est à dire, il y a deux semaines, on nous donne des beaux plans, on nous donne des promoteurs et je veux dire que là, ça paraît soudain d'un coup de baguette magique.

On trouve que c'est un peu trop rapide et que l'on aurait aimé être informés aussi avant d'en ce que vous nous avez fourni, parce que l'on a quand même des beaux documents avec des logements.

C'est comme cela qu'on a pu reparlé de la fameuse voyette qui se située rue Léon Blum entre des logements et que finalement en commission tout le monde a abondé dans mon sens en disant que cette voyette était inutile.

Je pense, on aurait aimé, notre groupe, au moins être déjà dans le projet.

Parce que quand ça arrive sur la table déjà tout préparé.

Il y a quand même eu une certaine, à un moment donné on a jamais parlé de promoteur.

- Monsieur Le Maire : le projet nous ne le connaissons pas Maryvonne.

- Madame Maryvonne POULAIN : non, je le sais, mais malgré tout, ça a quand même était rapide.

- Monsieur Le Maire : là, nous allons travailler avec un promoteur qui s'appelle PROJECTIM.

Mais c'est tout, nous n'avons aucun plan, rien du tout.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui mais enfin bon, c'est quand même bien détaillé.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : je tiens à préciser que les logements pour lesquels nous nous sommes portés acquéreurs depuis quelques années arrivent à un terme ou l'EPF réclame un projet.

Effectivement, il a été compliqué de trouver un promoteur.

Là, nous en avons trouvé un, on est allé visiter cette maison de Marianne sur Sin Le Noble, on a trouvé qu'il y avait un sens sur ce genre de logements.

- Madame Maryvonne POULAIN : Monsieur Le Maire, à quel moment vous songez mettre en application ce qu'il y a sur le plan ?

Vous comptez combien de temps ?

- Monsieur Le Maire : là ici, actuellement, si nous désignons PROJECTIM comme opérateur, eux je pense qu'en début d'année, ils sont capables de nous soumettre des propositions.

Ça va très vite, parce que comme on est propriétaire du foncier, hormis au niveau du magasin d'alimentation qui se trouve au coin de la rue Joseph Hay, on est propriétaire de l'ensemble donc ça va aller très vite.

- Madame Maryvonne POULAIN : parce que l'on va se retrouver encore avec beaucoup de logements et il faut se dire que quand on dit logement, on dit aussi place de cantine, place pour les associations dans le sport, des structures.

Parce que là, dans les trois projets, ça va faire plus de 120 logements.

Plus de 120 logements, il faut pouvoir assumer derrière.

Que les habitants aient besoin de logements nous n'en doutons absolument pas mais au mois d'avril vous disiez que vous bâtiriez une cantine municipale que lorsque les emprunts seraient revenus dans une tranche d'endettement convenable.

- Monsieur Le Maire : oui, tout à fait.

- Madame Maryvonne POULAIN : je veux bien que si on les met à la salle des fêtes vous pouvez aller jusqu'à 250 enfants mais malgré tout, d'un seul coup.

- Monsieur Le Maire : oui, mais Maryvonne, comme l'a dit Jean-Michel nous sommes liés aussi avec l'EPF.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui.

- Monsieur Le Maire : l'EPF c'est 2021.

- Madame Maryvonne POULAIN : on a connu cela avec l'Impasse Fleury.

- Monsieur Le Maire : si on ne trouve pas un projet et bien en 2021, il faut que l'on sorte un million et demi d'euros.

A un moment donné il faut quand même prendre des décisions.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui mais enfin, là ça a vraiment été activé.

- Monsieur Le Maire : ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on y pense.

C'est parce qu'on a jamais trouvé de promoteur qui voulait s'investir sur la commune.

Là, nous en avons un qui veut s'investir, je ne vais pas le laisser passer.

- Madame Maryvonne POULAIN : non, mais le 5 décembre, je ne sais plus, vous faites une réunion au centre culturel pour les écoquartiers.

- Monsieur Le Maire : c'est autre chose.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, oui, j'ai lu mes papiers ne vous inquiétez pas.

Écoquartier, mais là vous faites un appel d'offre ?

- Monsieur Le Maire : là, c'est parce que c'est fait en collaboration avec la Communauté d'Agglomération.

- Madame Maryvonne POULAIN : à un moment donné, je veux dire c'est quand même surprenant, nous, le 13 novembre de se retrouver face à cela et on est le 20 novembre et on nous mets déjà.

Je sais bien que vous voulez vous dépêcher, je le comprends mais bon.

- Monsieur Le Maire : non, ce n'est pas que je veuille me dépêcher mais j'ai une échéance avec l'EPF, je n'ai pas envie de me retrouver à devoir déboursier en 2021, un million et demi d'euro.

A un moment donné, il faut prendre des décisions et puis voilà.

- Madame Maryvonne POULAIN : on aurait pu faire une commission d'urbanisme, peut-être un mois avant et puis en discuter.

- Monsieur Le Maire : mais un mois avant, nous ne le savions pas.

Il n'y a pas longtemps que nous avons eu des contacts avec PROJECTIM.

Ça c'est fait tout bêtement dans une discussion que j'ai eu un jour et puis ces gens là étaient là et puis ils m'ont demandé ce que j'avais sur la commune. Je leur ai expliqué, et ils m'ont dit qu'ils pouvaient être intéressés.

C'est comme cela que nous avons pris contact et puis voilà.

- Madame Maryvonne POULAIN : et ça, ça date de quand ?

- Monsieur Le Maire : quand j'ai eu avec la CALL en septembre la commission d'appel d'offres sur la centralité de Lens.

C'était en septembre.

- Madame Maryvonne POULAIN : celle là, c'est PROJECTIM.

Et l'autre, celle de la rue Léon Blum, on déjà travaillé à Méricourt.

- Monsieur Le Maire : c'est dans ce cadre là, que j'ai rencontré Luc DEHANNE qui fait partie de PROJECTIM et c'est là que nous avons discuté la dessus.

Ça c'est fait vraiment ? ce n'est pas quelque chose qui est pensé et travaillé depuis des mois.

- Madame Maryvonne POULAIN : ça ?

Ça aurait pu faire partie d'un flash infos.

- Monsieur Le Maire : ça aurait pu.

- Madame Maryvonne POULAIN : ah Monsieur Le Maire, vous avouez quand même que l'on a plus le flash infos et qu'on a plus les informations.

- Monsieur Le Maire : c'est vrai.

Donc, concernant ce point, quels sont ceux qui sont pour ?

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : donc l'objectif est de faire quelque chose rapidement, pour 2020 ?

- Monsieur Le Maire : 2020 ou 2021, au plus tard.

De toute façon, avec l'EPF il faut que ça aille vite.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : nous sommes d'accord mais la précipitation nous gêne un peu.

- Monsieur Le Maire : c'est simplement la désignation de l'opérateur .

Il n'y a rien de fait, nous ne savons pas comment vont être constitué les appartements.

C'est l'EPF qui nous demande à ce qu'il y ait une désignation de l'opérateur.

Comme on a désigné PROJECTIM comme opérateur, l'EPF va se mettre en rapport avec eux pour déterminer le coût.

Quoi que non, c'est nous qui allons devoir acheter puisque l'on fait du FIF, mais en gros c'est cela.

PROJECTIM va se mettre d'accord avec l'EPF pour déterminer un prix de vente, nous, nous allons racheter à l'EPF parce que si on veut avoir du FIF il faut que l'on soit propriétaire du bien et ensuite nous revendrons derrière à PROJECTIM.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble			4
Avenir et progrès	2		
TOTAL	24		4

Adopté à la majorité.

13) PROJET RUE JOSEPH HAY- RUE DE COURTAIGNE : (cf : compte-rendu commission urbanisme du 13/11/2019)

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que dans le cadre de la convention établie avec l'Établissement Public Foncier pour le renouvellement urbain rue Joseph Hay et rue de Courtaigne, il a été constitué une réserve foncière cohérente.

La SRCJ (Société Régionale des Cités Jardins), bailleur social de la métropole Lilloise, propose à la commune la construction de 6 logements (T4 avec garage et parking) en accession sociale à la propriété.

Il s'agit pour le Conseil Municipal de désigner la SRCJ pour la réalisation de ces logements.

- Monsieur Le Maire : dans le cadre de la convention que nous avons établi avec l'EPF, ils sont propriétaires de biens situés rue Joseph Hay et rue de Courtaigne.

On avait à un moment donné acheté pour se faire une réserve foncière.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'était 2003, 2004.

- Monsieur Le Maire : et donc la société Régionale des Cités Jardins, la SRCJ, qui est un bailleur social propose la construction de 6 logements, T4 avec garage et parking.

Là pareil , ce sera de l'accession sociale, c'est à dire que dans un premier temps, ils vont faire de la location et les gens pourront acheter le logement.

C'est pareil, l'EPF nous demande de prendre une délibération pour désigner la SRCJ à la réalisation de ces logements.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : il vient de où ?

C'est vous qui avez contacté la SRCJ ?

- Monsieur Le Maire : ce sont eux qui sont venus nous voir également.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : nous sommes toujours sous l'emprise BHNS au niveau de la surface habitable ?

- Monsieur Le Maire : tout à fait.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : je vois qu'il va y avoir des jardins.

Je suis un peu surpris. Ça va faire petit comme jardin.

- Monsieur Le Maire : non, avec les appartements ça rentre dans le périmètre.

Après, il y a des choses que nous pouvons négocier aussi.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : tu penses ?

- Monsieur Le Maire : quand tu as une commune qui arrive à 68 % de logements sociaux à un moment donné, tu arrives quand même à négocier tout en sachant que le SCOT va être révisé l'an prochain.

Cette barrière de 50 logements à l'hectare va être supprimée.

Le but est de ne plus faire de la densité comme c'était avant.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : là c'est pareil, projet pour 2020, 2021 ?

- Monsieur Le Maire : oui, parce que de toute façon dès que l'accord est donné, la SRCJ va se mettre en rapport avec l'EPF pour déterminer le prix de vente et après s'ils tombent d'accord c'est la procédure classique.

Et puis là, c'est beaucoup plus simple, c'est que 6 maisons.

Ça va aller beaucoup plus vite qu'avec PROJECTIM.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : si tu dis que le SCOT est révisé dans un an.

Si tu as déjà ton projet établi rapidement, tu ne vas plus pouvoir le changer.

- Monsieur Le Maire : non, mais je veux dire que l'opération PROJECTIM tu as 82 logements, tu as cette opération là, qui se trouve dans le périmètre, donc voilà, tu englobes les deux au niveau du SCOT.

Ça rentrera il n'y aura pas de problème à ce niveau là.

Concernant cette opération, quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble			4
Avenir et progrès	4		
TOTAL	26		4

Adopté à la majorité.

14) PROJET RUE LÉON BLUM : (cf : compte-rendu commission urbanisme du 13/11/2019)

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que la commune souhaite désigner la SRCJ pour la réalisation de logements rue Léon Blum.

Opération immobilière de 13 logements destinés à l'accèsion sociale à la propriété. Maisons T4 (avec garage et parking). Un terrain de 1500m² libre de constructeur.

Monsieur Le Maire précise aussi que l'estimation des domaines relative à l'emprise foncière concernée par le projet est de 208 600 €. La SRCJ fait une offre d'achat à 210 000 €.

Monsieur Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal pour la désignation de la SRCJ comme opérateur et propose la vente des terrains à hauteur de 210 000 €.

- Monsieur Le Maire : là également, c'est une opération immobilière qui se trouve en bordure de la peupleraie.

Le but est de vendre quelques parcelles pour continuer à mettre en sécurité la peupleraie.

Nous en avons déjà parlé depuis un bout de temps.

Le bailleur social SRCJ serait d'accord pour nous acheter les terrains parce que là, nous sommes propriétaires des terrains.

L'estimation des domaines est à 208 600 €.

Et eux, ils nous font une offre d'achat à 210 000 €.

Pourquoi une offre d'achat ? Et non pas pourquoi pas directement ?

Tout simplement parce que ces terrains sont dans le domaine public de la commune.

Il faut les déclasser pour les passer dans le domaine privé pour que là, nous puissions vendre ces terrains à la société SRCJ.

C'est simplement pour ça que c'est une offre d'achat.

Quand ils sont venus nous voir, nous avons discuté et puis nous leur avons dit, voilà, nous avons des parcelles là et là et là, est-ce qu'il y a des choses qui vous intéressent ?

Et comme eux, des petites parcelles, ça les intéressent.

Il n'y a pas beaucoup d'opérateurs qui désirent construire sur des petites parcelles.

Là ce sont des petites parcelles et sur des petites parcelles, ils arrivent à construire 13 logements.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : c'est beaucoup.

- Monsieur Le Maire : ce sont des logements qui seront sur des parcelles entre 300 et 350 m².

Tu sais maintenant les gens ne veulent plus de grandes parcelles.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : on regrette quand même que nous perdions un espace vert.

- Monsieur Le Maire : non, c'est en frange.

Ça va te prendre même pas 10 mètres d'espace.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : on a voté un truc pour les terres de jardin, l'écologie et là on rebâti dessus.

- Monsieur Le Maire : non, c'est pour protéger.

Ce qui est important aussi, ce qui est important à souligner c'est que c'est de l'accession à la propriété et que ça permet à certaines personnes qui n'ont pas des revenus très très élevés d'avoir un parcours résidentiel.

C'est quand même important surtout dans notre bassin de vie ici, où les revenus des gens ne sont pas très très élevés.

Nous avons une volonté de permettre à ces gens d'avoir un parcours résidentiel.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : on constate quand même qu'il n'y a plus beaucoup d'espaces verts à Noyelles.

- Monsieur Le Maire : attends, nous ne bouffons pas un espace vert.

Là, on prend une frange de même pas 10 mètres de profondeur sur une largeur de 30 mètres.

C'est simplement comme nous l'avons dit de sécuriser le parc et de permettre qu'il y ait une harmonie à ce niveau là.

- Madame Maryvonne POULAIN : après le reste du parc, vous n'allez pas y toucher ?

- Monsieur Le Maire : non, non, c'est simplement la frange.

Non, c'est simplement pour dire de faire la bordure comme nous l'avons toujours dit.

- Madame Maryvonne POULAIN : et c'est pour cela que l'on disait que c'était complètement ridicule de mettre une voyette entre deux logements.

Parce que quand il y avait des logements qui allaient se retrouver le dimanche ou le soir avec des squatteurs qui sont là, donc on a supprimé la voyette surtout qu'il y a une entrée qui est à 10 mètres plus loin sur le côté.

Je veux dire il faut arrêter d'avoir une vue, « à c'est bien parce que ça va faire une ouverture sur les parcs », tout cela.

Mais on le répétera et on ne le répétera jamais assez, si on s'abstient c'est uniquement pour la rapidité et on aurait aimé être un peu plus informé surtout depuis le mois de septembre.

- Monsieur Le Maire : ok, concernant ce projet, quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble			4
Avenir et progrès	2		
TOTAL	24		4

Adopté à la majorité.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : est-ce que vous avez calculé le taux de logements sociaux qu'il va y avoir sur la commune ?

Parce que là, nous ne sommes que dans du social.

Parce que je me souviens que Monsieur Le Maire nous avait dit en début de mandat que dans le cadre de ses visions sur les finances, il était question d'accession à la propriété pour pouvoir récupérer des impôts, etc.

- ***Monsieur Le Maire*** : *et bien oui, c'est cela, tu récupères des impôts.*

- ***Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K*** : *tu récupères des impôts ?*

- ***Monsieur Le Maire*** : *oui, les maisons vont appartenir aux gens.*

Tu récupères impôts locaux, impôts fonciers.

C'est de l'accession sociale, les gens dans un premier temps vont payer un loyer et après ce loyer va leur permettre de devenir propriétaire du bien.

15) IMPASSE LHEUREUX :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date de 28 novembre 2018, le Conseil Municipal l'a autorisé à déclarer les parcelles AH 44 et AH 1235 en état d'abandon manifeste, conformément aux articles L.2243-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et d'en poursuivre l'expropriation au profit de la commune conformément à l'article L.2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'acquisition de ces biens par la Ville permettra la réalisation de logements dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain.

Pour ces immeubles et aux termes de l'article L.2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de constituer un dossier qui présente le projet simplifié d'acquisition publique et l'évaluation sommaire de son coût.

Ce dossier sera mis à la disposition du public en mairie et consultable aux horaires d'ouverture (8h30-12h ; 13h30-17h), pendant une durée d'un mois. Pendant toute la durée de la consultation, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Dans ce contexte, il vous est proposé d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter Monsieur Le Préfet du Pas de Calais pour le lancement d'une Déclaration d'Utilité Publique, en application des dispositions des articles L.2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour les parcelles AH 44 – 12 impasse Lheureux et AH 1235 – 3 impasse Lheureux.

L'acquisition de ces immeuble sera réalisée directement par la Ville de Noyelles-sous-Lens ou par l'E.P.F.

- ***Monsieur Le Maire*** : *ce sont des parcelles de bien sans maître.*

La personne est décédée il y a maintenant pratiquement 30 ans et donc nous pouvons récupérer ces parcelles à condition de poursuivre une expropriation au profit de la commune.

C'est pour cela qu'il convient de prendre une délibération dans ce sens pour solliciter le préfet pour entamer cette procédure de déclaration d'utilité publique.

Pour que nous, ensuite nous devenions propriétaire de ces parcelles.

Parce que là, de toute façon, tant que nous ne sommes pas propriétaire, nous ne pouvons rien faire.

Elles sont vraiment situées au mauvais endroit.

Concernant ce point, y-a-t-il des objections, des observations ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	2		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

- Madame Maryvonne POULAIN : comme on est passé de la commission d'urbanisme aux points.

- Monsieur Le Maire : non, non, nous sommes toujours sur la commission urbanisme.

- Madame Maryvonne POULAIN : très bien, vous me rassurez.

- Monsieur Le Maire : on a fait les points qui en faisaient partie.

16) TRAVAUX DE VOIRIE - RUE DU 8 MAI 1945 :

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que les travaux de voirie de la rue du 8 mai 1945 s'inscrivent pour l'année 2020.

En effet, il s'agit de planifier les différents travaux selon le domaine de compétence entre le Conseil Départemental, la CALL et la commune.

C'est pourquoi, un courrier de principe a été transmis un courrier à Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental sollicitant l'octroi d'une subvention Départementale maximale à hauteur de 50 000 € pour la réalisation des travaux d'aménagement des trottoirs, du stationnement, d'une écluse ainsi que la mise en place d'un feu intelligent, rue du 8 mai 1945. L'estimation des travaux communaux s'élève à 275 000 €.

Il précise que la voirie étant Départementale, il est demandé de renforcer la chaussée et de reprendre la couche de surface, la signalisation de chaussée et la signalisation verticale. L'estimation des travaux départementaux s'élève à 250 000 €.

Par ailleurs, afin de garantir une cohérence globale dans les travaux, il sollicite la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage déléguée avec une avance de fonds pour les travaux communaux.

Il s'agira pour la commune de rembourser sur deux années au Conseil Départemental cette avance.

Le projet en cours de finalisation sera présenté aux riverains pour approbation.

- Monsieur Le Maire : vous savez qu'en 2021, nous allons refaire avec le Département la rue du 8 mai 1945.

Le montant total des travaux s'élève à 525 000,00 €.

275 000,00 € à la charge de la collectivité et 250 000,00 € à la charge du Département.

Mais néanmoins, on peut obtenir une subvention pour la réalisation des travaux d'aménagement de trottoirs, de stationnement à hauteur de 50 000,00 €.

Le but de ce point à l'ordre du jour, c'est de demander au Conseil Départemental cette subvention de 50 000,00 € mais également de lui demander l'autorisation de payer le montant des travaux qui incombent à la commune soit 250 000,00 € sur deux exercices.

Payer une partie en 2020 et une partie en 2021.

Pas d'objections ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	2		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

17) CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ASSISTANCE A LA GESTION AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU :

L'un des objectifs fondamentaux du Parc des Berges de la Souchez est la gestion, la préservation et la valorisation de ces espaces.

Afin d'atteindre cet objectif sur le long terme, il s'agit à travers un étroit partenariat avec le Conservatoire d'Espace Naturel de bénéficier d'un accompagnement technique pour une gestion écologique et une valorisation du parc dans le cadre du plan de gestion.

L'accent est mis sur l'ambition de faire du parc de La Souchez un lieu de préservation de la biodiversité ainsi que d'éducation à l'environnement.

Ainsi, Monsieur Le Maire propose de contractualiser avec le Conservatoire d'Espaces Naturels pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2024 avec une participation financière de 4 000 €/an.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un dossier de demande de subvention sera déposé auprès de l'Agence de l'eau.

Le taux de subvention est de 70 %.

- **Monsieur Le Maire** : *c'est simplement pour contractualiser avec le Conservatoire d'Espaces Naturels pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024, pour les berges de la Souchez.*

Ça concerne la gestion, la préservation et la valorisation de ces espaces.

Cet engagement est sur 4 années, c'est 4 000 € par an et sur ces 4 000 €, 70 % sont subventionnés auprès de l'agence de l'eau.

Le but de cette délibération c'est de monter un dossier de subvention auprès de l'agence de l'eau pour avoir cette subvention.

- **Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K** : *c'est pour toutes les berges de la Souchez ou pour la partie Noyelles ?*

- **Monsieur Le Maire** : *non, pour la partie Noyelles.*

Les autres communes, je pense qu'elles font exactement la même chose.

Oui, parce que de toute façon, on continue à travailler ensemble.

- **Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K** : *parce que l'on ne peut pas.*

Administrativement on ne peut pas, parce que chaque commune a sa part des Berges de la Souchez.

Nous ne sommes pas en syndicat mixte, rien du tout.

Par la suite, si nous arrivons peut-être à travailler dans un genre de syndicat mixte, là, oui, là, nous engloberons la totalité à l'intérieur de ce syndicat.

Ce sera une gestion différente.

Ce n'est pas en syndicat mixte, vous n'aviez pas ce projet là ?

- **Monsieur Le Maire** : *alors, à 4 communes, peut-être pas.*

Peut-être que par la suite, il y aura un syndicat mixte qui pourrait voir le jour avec d'autres communes qui font parties de la chaîne des parcs.

Parce que là, il y a l'arc Nord qui est en train de se créer avec Estevelles, avec Fouquières, avec Harnes, avec Pont à Vendin.

- **Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K** : *avec VIKA.*

- Monsieur Le Maire : oui avec VIKA qui se trouve là bas.

Eux, sont en train de monter un projet du même style que nous avons monté pour les Berges de la Souchez.

Oui par la suite, l'idéal serait qu'il y ait vraiment un syndicat mixte mais pas simplement au sein de l'arc Nord ou des Berges de la Souchez mais un syndicat mixte qui regrouperait toute la chaîne des parcs.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : je pense qu'il y a une spécificité aux Berges de la Souchez.

Faire un syndicat que pour les Berges je le conçois mais après on arrive dans des dimensions faramineuses avec des choses bien différentes.

- Monsieur Le Maire : au contraire, tout à fait, mais l'avantage d'un syndicat mixte, c'est que tu peux te permettre d'avoir une gestion commune, de ne pas te concurrencer parce que si tu décides de faire du pédalo sur Noyelles, le Syndicat Mixte le mettra en place mais ne le mettra pas en place sur Courrières, sur Harnes ou sur Annay.

Et après, tu as toute la gestion des espaces.

Parce que gérer ces espaces ça coûte quand même.

Ça coûte cher. Ça va coûter cher à la collectivité, ça va coûter cher aux Communautés d'Agglomération.

Le fait de travailler sur un Syndicat Mixte, quand tu vas faire un appel d'offres pour par exemple la sécurité ou l'entretien, tu es toujours plus fort à 15 communes plutôt qu'à deux ou trois communes.

Mais ça n'empêchera pas de garder au niveau de, par exemple les Berges de la Souchez, les spécificités.

L'un n'empêche pas l'autre.

C'est simplement pour permettre une gestion globale.

Mais bon ce n'est pas pour demain et là pour le moment nous travaillons les 4 communes.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : et la question classique, c'est que vous faites appel à l'agence de l'eau.

Mais qu'est-ce que vous allez faire de l'eau, vous allez la gérer ?

- Monsieur Le Maire : non, ça n'a rien à voir, c'est simplement l'Agence de l'Eau qui finance.

L'eau pour le moment on n'y touche pas, hélas.

Parce que ça, c'est un gros point qu'il va falloir que l'on voit à un moment donné.

Parce que les Berges de la Souchez, l'eau n'est pas indissociable des Berges de la Souchez.

C'est un ensemble.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : c'est ce que je dis depuis le début Monsieur Le Maire.

- Monsieur Le Maire : mais là, c'est pareil, nous pouvons être de bonne volonté et de bonne constitution, à partir du moment où tu as les voies navigables qui ne veulent pas entendre le fait de curer le canal, de faire par exemple un port de plaisance, qu'est-ce que tu veux faire ?

Derrière, tant que ça leur appartient et bien tu es pieds et poings liés.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : les bacs de confinement du curage ne sont pas pleins ?

Il y a encore de la place ? Non ?

- Monsieur Bernard FINEZ : ça a été réservé exprès.

- Monsieur Le Maire : normalement, au départ si mes souvenirs sont bons, il faudrait que je retrouve la convention mais si mes souvenirs sont bons, je crois que c'était un curage tous les deux ans.

Et là, je ne sais pas quand a eu lieu le dernier curage mais il y a plus de deux ans.

De toute façon on le voit, du côté de Loison, tu arrives, tu as 50 – 60 cm d'eau pas plus.

Il n'y a pas de débit qui vient de la Souchez donc systématiquement les eaux stagnantes.

Par contre, sur Courrières, il y a plus de débit.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : il y a l'appel de la Deule.

- Monsieur Le Maire : et bien écoute je ne sais même pas.

Je ne suis pas technicien, mais l'eau descend de la Souchez.

Après tu as la Deule mais je ne pense pas que l'eau descend par la Deule.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : non, mais il y a une aspiration.

- Monsieur Le Maire : mais c'est vrai que c'est quelque chose qui nous interpelle parce que voilà, on est en train d'avoir un beau site où on commence vraiment à avoir du monde et puis il y a ce canal qui faudrait qu'il soit curé et entretenu de temps en temps.

- Monsieur Bernard FINEZ : les dépôts remontent au niveau de Harnes. Ils sont en grande quantité.

On voit que ce sont des rejets des tubes qui ont été mis sous la rocade.

C'est de là que ça arrive.

Après on ne sait pas comment l'assainissement a été basculé.

Dans le canal il y avait des rejets.

Les rejets sont arrivés où ?

Les boues il faut bien qu'elles viennent de quelque part.

Elles ne viennent pas des glissoires, ni des rejets de la Souchez, tout ça, là c'est clair.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : mais je sais qu'il y a des affaissements miniers qui provoquent des perturbations dans le sens des courants.

A priori, s'il y a une inversion à ce niveau là.

- Monsieur Le Maire : pour la subvention, pas de problème ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	2		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

18) MISE A DISPOSITION DES SALLES EN VUE DES ELECTIONS MUNICIPALES 2020 :

Monsieur Le Maire propose la gratuité des salles Mametz et Zawada aux candidats qui en feront la demande dans le cadre des élections municipales 2020 pour les réunions de groupe.

En ce qui concerne les réunions publiques, mise à disposition gracieuse une fois, de la salle Zawada et de la salle des fêtes pour les candidats déclarés en sous-préfecture.

la - Monsieur Le Maire : c'est une délibération que l'on prend habituellement pour mettre gratuité aux candidats aux municipales, donc gratuité de la ferme Mametz et de la salle des fêtes.

Par contre, en ce qui concerne les réunions publiques, il faut que les candidats soient déclarés en sous-préfecture pour pouvoir demander l'autorisation d'avoir les salles pour les réunions publiques.

- Madame Maryvonne POULAIN : il n'y a que la ferme Mametz et la salle des fêtes ?

- Monsieur Le Maire : une fois Zawada, ou la salle des fêtes.

Oui Zawada aussi.

- Monsieur Le Maire : Mametz et Zawada pour faire les réunions de groupe et la salle des fêtes et Zawada pour faire les réunions publiques.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	2		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

- TERRAIN RUE DE PONT A VENDIN :

- Monsieur Le Maire : si vous en êtes d'accord, j'aurai un dernier point à passer.

- Madame Maryvonne POULAIN : tout dépend du point.

- Monsieur Le Maire : c'est le terrain rue de Pont à Vendin.

Monsieur BAJJI serait intéressé de l'acheter avec sa sœur.

L'estimation des domaines c'était 44 000 €, il propose de nous l'acheter à 50 000 € à condition qu'on lui borne, qu'on le viabilise, que les terrains soient faits en eaux potables.

Ça va nous coûter en gros 3 000 €.

Nous sommes au dessus de l'estimation des domaines.

C'est le terrain rue de Pont à Vendin, en face du terrain de boules.

Ils désireraient le diviser en deux pour faire deux parcelles.

- Madame Maryvonne POULAIN : ce n'était pas lui qui était déjà dessus ?

- Monsieur Le Maire : non.

C'était encore quelqu'un d'autre ?

Est-ce que vous en êtes d'accord ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	2		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : une petite question.

J'ai vu qu'on avait un terrain de running municipal.

Est-ce que l'on a des photos du projet final ?

- Monsieur Le Maire : des photos du stade de trail ?

On vous les as donné.

Voilà c'est le dernier Conseil Municipal de l'année, donc, je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.